

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 942

26 septembre 2005

SOMMAIRE

A.S.C., Active Security Company, S.à r.l., Steinfort	45170	Ital Santé Investissements S.A., Luxembourg	45200
AA Services, S.à r.l., Luxembourg	45212	Jeppsson S.A., Luxembourg	45207
Ardea S.A., Luxembourg	45204	KKB Invest S.A., Luxembourg	45208
Aroc S.A.H., Luxembourg	45211	Lavari S.A., Luxembourg	45207
Astarte S.A., Luxembourg	45212	Magellano S.A., Luxembourg	45203
Automobile Concept Européen S.A., Luxembourg	45202	Mezquita & Associates Soparfi S.A., Luxembourg	45204
Ayrton S.A., Luxembourg	45202	Michel Greco S.A., Luxembourg	45207
(The) Bank of New York (Luxembourg) S.A., Senningerberg	45201	Nando's International Investments S.A., Luxembourg	45215
Barilla Finance S.A., Luxembourg	45216	Newan S.A., Luxembourg	45200
Bhartiya International Holdings S.A., Luxembourg	45202	Newan S.A., Luxembourg	45200
Bookless Developments S.A., Luxembourg	45203	NHS Investments S.A., Luxembourg	45197
Calliope S.A., Luxembourg	45210	Noordhollandsche Re S.A., Luxembourg	45206
Camelia Participations S.A., Luxembourg	45215	Océan des Dauphins S.A., Steinfort	45194
Captiva Capital, S.à r.l., Luxembourg	45172	Orcigest S.A., Luxembourg	45215
Casual Jeans Cuir, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	45204	Pert V S.A., Luxembourg	45211
Compagnie Financière de l'Ernz Blanche S.A., Luxembourg	45215	Promopart S.e.n.c., Luxembourg	45208
Convergenza S.C.A., Luxembourg	45210	Rhune S.A., Luxembourg	45211
Divinter S.A.H., Luxembourg	45210	Riosul S.A., Luxembourg	45203
Dunart Engineering Holding S.A., Luxembourg	45199	Ritzurei International S.A.H., Luxembourg	45198
Duparfi S.A., Luxembourg	45211	S.D.G.A. Holding S.A., Luxembourg	45198
EFFE Luxembourg S.A., Luxembourg	45171	Sapiens Technology A.G., Esch-sur-Alzette	45216
European Global Trading Ltd, Bertrange	45214	Servifin International S.A., Luxembourg	45199
Finvestor Holding S.A., Luxembourg	45198	Simex Sport International S.A., Luxembourg	45208
Food Service Network, S.à r.l., Luxembourg	45208	Sirius Lux S.A., Luxembourg	45204
Food Service Network, S.à r.l., Luxembourg	45209	Sirius Lux S.A., Luxembourg	45205
Friling Holding S.A., Luxembourg	45209	Sirius Lux S.A., Luxembourg	45205
Gallardo S.A., Luxembourg	45211	Sirius Lux S.A., Luxembourg	45205
Habitat Conseil Luxembourg, S.à r.l., Bettembourg	45206	Société Civile Immobilière Jenkenmoor, Luxembourg	45206
Heler S.A., Luxembourg	45210	Sogega PME S.e.n.c., Luxembourg	45210
Hellers Gast Immobilière, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	45206	Teofin S.A., Luxembourg	45203
Hermitage Groupe S.A., Luxembourg	45207	Tibre S.A., Luxembourg	45214
Hermitage Groupe S.A., Luxembourg	45207	Togiram S.A., Luxembourg	45216
Immobilier Green S.A., Luxembourg	45197	Transcontinental Investment Corporation (TRINCO) Holdings S.A., Luxembourg	45204
International Interactive Média Services S.A., Rodange	45201	(The) Triangle Investment Group Holdings S.A.H., Luxembourg	45216
Invesp S.A., Luxembourg	45201	W.D.S. Holding S.A., Luxembourg	45199
Invesp S.A., Luxembourg	45203	Western Investment Company et Cie S.C.A., Luxembourg	45197
		Xaret S.A., Luxembourg	45202

A.S.C., ACTIVE SECURITY COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8436 Steinfort, 60, rue de Kleinbettingen.

R. C. Luxembourg 107.872.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

- M. Devouge Patrice, ingénieur technicien/industriel, né le 6 mai 1954 à B-Poupehan;
 - Madame Blondelet Fabienne, aide cuisinière, épouse de M. Devouge Patrice, née le 30 avril 1959 à B-Bouillon, les deux demeurant à B-6791 Athus, 18, rue de l'Athénée;

- M. Turkusevic Enes, technicien, né le 24 juillet 1978 à Pétange, demeurant à L-2349 Luxembourg, 73, rue des Prés;

- M. Santini Emanuel, technicien, né le 26 juillet 1974 à Sept-Iles (Canada), demeurant à L-8472 Eischen, 46, Grand-rue.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ACTIVE SECURITY COMPANY, S.à r.l. (abréviation: A.S.C., S.à r.l.).

Art. 2. Le siège social est établi à Steinfort. Il pourra être transféré par simple décision du ou des gérants dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

La société peut établir, aussi par décision des associés, des sièges administratifs, succursales, agences, comptoirs de vente et dépôts, tant au Grand-duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet: l'exploitation d'un magasin et d'un atelier d'installations et de fabrication de matériel électriques et à courant faible ainsi que de matériaux auxiliaires; la vente, l'achat, l'importation et l'exportation d'articles de la branche; la représentation, la vente, la location, la réparation, la fabrication et la programmation de machines et matériel électroniques, électriques ou mécaniques, tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La société peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. La société pourra également réaliser tous actes, transactions ou toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, civiles, industrielles et financières se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou à en développer la réalisation.

Elle peut encore faire des emprunts, accorder des prêts et des crédits ainsi que concéder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à des personnes physiques ou morales.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, sauf pour le premier exercice qui commence aujourd'hui.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. M. Devouge Patrice, préqualifié	300 parts sociales
2. Madame Blondelet Fabienne, préqualifiée	190 parts sociales
3. M. Turkusevic Enes, préqualifié	5 parts sociales
4. M. Santini Manuel, préqualifié	5 parts sociales
Total	500 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de péremption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non associé. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises au conjoint survivant.

Avec l'accord des associés et proportionnellement au nombre de parts qui leur appartient, en cas de cession de parts pour quelque motif ou cause que ce soit, la détermination du prix devra être faite comme suit:

- Les associés pourront unanimement déterminer la méthode d'évaluation à utiliser pour déterminer la valeur des parts au moment de leur cession.

- A défaut de détermination de la méthode d'évaluation, celle-ci se fera sur base de la méthode dite du «Stuttgarter Verfahren».

- L'évaluation se fera selon cette méthode en fonction de la fortune totale et des perspectives de rendement de la société (actif net, valeur de rendement).

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la faillite de l'un des associés ne mettent pas fin à la société. Il en est de même pour le décès d'un ou des gérants ou leur démission respectives, pour quelque motif que ce soit.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs.

Les associés ou leur représentants se réunissent en assemblée générale aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent. Ils sont convoqués aux séances de l'assemblée par tous moyens, même verbalement.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix conformément aux dispositions de la loi à ce sujet.

Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Dispositions générales

Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 15 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est établie à L-8436 Steinfort, 60, rue de Kleinbettingen.

2. Est nommé gérant technique et administratif, M. Devouge Patrice, préqualifié, lequel peut engager la société par sa seule signature.

3. Tout associé qui est aussi salarié de la société A.C.S., S.à r.l., présentement constituée, ne peut ou ne doit tenir aucune participation directe ou indirecte dans autre société ou entreprise de la même branche.

Le montant des frais, incombant à la société en raison de sa constitution, s'élèvent à mille cent euros. (EUR 1.100,-)

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus de Nous, notaire, par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: P. Devouge, F. Blondelet, E. Santini, E. Turkusevic, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 avril 2005, vol. 906, fol. 75, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 9 mai 2005.

G. d'Huart.

(039859.3/207/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

EFFE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 94.690.

Extrait des résolutions prises par voie circulaire

Le Conseil d'Administration de EFFE LUXEMBOURG S.A. (la «Compagnie») décide à l'unanimité des voix de coopter Monsieur Vincenzo Polidoro, carte d'identité n° AH 7967445, demeurant au 44, Via Sulmona à I-Chieti en tant que nouvel Administrateur, en remplacement de Monsieur Maurizio Dattilo, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Le 23 février 2005.

Certifié sincère et conforme

Pour EFFE LUXEMBOURG S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Agent Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE03022. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(039627.3/795/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

CAPTIVA CAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 101.999.

In the year two thousand and five, on the twelfth day of the month of April.

Before Us, M^e Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) CAPTIVA CAPITAL MANAGEMENT, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Registry of Commerce and Companies under number B 92.025,

hereby represented by Mr. Guillaume Martin-Saudax, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on April 11, 2005.

2) CEDOBAR, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Registry of Commerce and Companies under number B 101.901,

hereby represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, itself represented by Mr. Guillaume Martin-Saudax, lawyer, residing professionally in Luxembourg and Mr. Marc Torbick, private employee, residing professionally in Luxembourg, acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact A and B.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing parties, acting in their capacity as shareholders of the Company, have requested the undersigned notary to document the following:

The appearing parties are the shareholders of the société à responsabilité limitée CAPTIVA CAPITAL, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), (the «Company»), incorporated under the name LUNEST, S.à r.l. by a deed of the undersigned notary, on July 23, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n^o 1001 of October 7, 2004, and entered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under the number B 101.999. The articles of incorporation of the Company having been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on November 9, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n^o 110 of February 7, 2005.

III. The appearing parties, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To create three (3) classes of shares with the rights and privileges attached thereto following restatement of the articles of association of the Company as referred to under item 4 of the present agenda.

2. To requalify seventy-four (74) of the existing shares out of the eighty-one (81) shares currently held by CAPTIVA CAPITAL MANAGEMENT, S.à r.l. as Class A shares and seven (7) of the existing shares out of the eighty-one (81) shares currently held by CAPTIVA CAPITAL MANAGEMENT, S.à r.l. as Class C shares.

3. To requalify forty-one (41) of the existing shares out of the forty-four (44) shares currently held by CEDOBAR, S.à r.l. as Class B shares and three (3) of the existing shares out of the forty-four (44) shares currently held by CEDOBAR, S.à r.l. as Class C shares.

4. To fully restate the articles of association of the Company, notably to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 3 of the agenda.

5. To confirm, following the restatement of the articles of association, the mandate of Mr. Arnaud Chambriard as Class A1 Manager, Mr. Michel van Krimpen and Mr. Herman Boersen as Class A Managers and of Mr. Daniel Felsenthal as Class B1 Manager and Mr. Robert Kimmels as Class B Manager for a period of six (6) years.

have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to create three (3) classes of shares with the rights and privileges attached thereto following restatement of the articles of association of the Company as resolved upon under the third resolution below.

Second resolution

The Shareholders resolved to requalify:

- seventy-four (74) of the existing shares out of the eighty-one (81) shares currently held by CAPTIVA CAPITAL MANAGEMENT, S.à r.l. as Class A shares;

- seven (7) of the existing shares out of the eighty-one (81) shares currently held by CAPTIVA CAPITAL MANAGEMENT, S.à r.l. as Class C shares;

- forty-one (41) of the existing shares out of the forty-four (44) shares currently held by CEDOBAR, S.à r.l. as Class B shares; and

- three (3) of the existing shares out of the forty-four (44) shares currently held by CEDOBAR, S.à r.l. as Class C shares.

Third resolution

The Shareholders resolved to fully restate the articles of association of the Company which shall forthwith read as follows:

«Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a «société à responsabilité limitée «(the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the «Law»), as amended, and by the present articles of association (the «Articles of Association»).

The Company will exist under the name of CAPTIVA CAPITAL, S.à r.l.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the city of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other, place within the city of Luxembourg by a resolution of the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management, of such holdings and in particular the holding of interests in CAPTIVA CAPITAL PARTNERS S.C.A. (CAPTIVA), a partnership limited by shares («société en commandite par actions») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg in the capacity of general partner and manager of that Company. The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

Art. 4. Duration. The Company is formed for a limited duration ending on 1st September 2055 subject to the provisions of early termination of Article 9. The duration of the Company may be extended for further two (2) or three (3) years, upon proposal by the Board of Managers by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by the present Articles of Association or, as the case may be, by the law for any amendment of the present Articles of Association.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the quorum and majority rules provided by law.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into seventy-four (74) class A shares (the «Class A Shares»), forty-one (41) class B shares (the «Class B Shares») and ten (10) class C Shares (the «Class C Shares»), with a nominal value of twenty-five (25) Euro each, all of which are fully paid up.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares

6.1 Each share entitles its owner to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the present Articles of Association and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

6.2 Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

6.3 Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 7. Transfer of shares

7.1 When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may Transfer freely its shares.

7.2 When the Company is composed of several shareholders:

(i) the shares may be Transferred freely amongst shareholders; and

(ii) the shares may be Transferred to a non-shareholder (a «Third Party») only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the issued share capital and in accordance with the following conditions:

7.2.1 Transfer of Class A Shares and Class B Shares

A permitted Transfer relating to Class A Shares and Class B Shares under this Article 7 shall be deemed to cover the Transfer of Class A and Class B Shares, the corresponding Transfer of Shareholders' Loans (if any) belonging to this same Class A or Class B Shareholder and the voting rights pro rata.

a) Transfer within the Initial Period

Within a period of three (3) years after the Final Closing (the «Initial Period»), Transfers of Class A Shares and Class B Shares to any Third Party are not permitted unless the following conditions are satisfied:

(i) the purported Transfer:

(a) is an Intra Group Transfer; or

(b) is a Transfer to successor trustee(s); or

(c) has been agreed in writing by the other shareholder (the «Other Shareholder») being the holder of Class B Shares in case of a Transfer of Class A Shares and the holder of Class A Shares in case of a Transfer of Class B Shares;

(ii) the purported Transfer is a Transfer of all (and not less than all) the shares held by the relevant Class A or Class B Shareholder (the «Offered Shares»);

(iii) the purported Transfer is accompanied by the Transfer of the following interests (the «Offered Interests»):

a) by a correlative Transfer of all (and not less than all) the Shareholder Loans (if any) and voting rights of the relevant Class A Shareholder or Class B Shareholder; and

b) by a correlative Transfer of all (and not less than all) the shares, the funding obligations, the voting rights and the shareholder loans (if any) of the relevant Class A (or Lux Feeder, as applicable) or Class B Shareholder in CAPTIVA and ICP; and

(iv) in case of Intra Group Transfer or a Transfer to successor trustee(s), the legal, regulatory and tax conditions are satisfied.

b) Transfer after the Initial Period

After the Initial Period, Intra Group Transfer or a Transfer to successor trustee(s) of any Class A Shares and any Class B Shares are not permitted unless the conditions of article 7.2.1 a) (ii) to 7.2.1 (a) iv) are satisfied.

After the Initial Period, Transfers (other than Intra Group Transfer or a Transfer to successor trustee(s)) of any Class A Shares and any Class B Shares to a Third Party are permitted provided the following conditions are satisfied:

(i) the purported Transfer is a Transfer of the Offered Shares;

(ii) the purported Transfer is accompanied by a Transfer of the Offered Interests;

(iii) the relevant Class A Shareholder or Class B Shareholder (or its Intra Group permitted transferee) (the «Transferor») has made an offer (the «Offer») for the Transfer of the Offered Shares together with the Offered Interests to the Other Shareholder by a written notice (the «Notice») mentioning the offered price to be paid in cash (the «Offered Price»), which Offered Price shall include the price for the Offered Shares together with the Offered Interests;

(iv) the Other Shareholder has expressly rejected or has not accepted the Offer within a period of twenty (20) Business Days starting as from the date of receipt of the Notice (the «Acceptance Period»);

(v) the Transfer of the Offered Shares together with the Offered Interests has been completed within a period of six (6) months starting as from the date of the express rejection (provided the express rejection has occurred within the Acceptance Period) by the Other Shareholder or the end of the Acceptance Period (if no express rejection has occurred), as applicable;

(vi) the price for the Transfer of the Offered Shares together with the Offered Interests to the Third Party (the «Transfer Price») is not lower than ninety seven per cent (97%) of the Offered Price;

(vii) the Other Shareholder has not exercised its right to tag along and to be bought out on the same terms and conditions by the Third Party or, if the Other Shareholder has exercised this right, the Third Party has accepted to acquire all the shares of the Company held by the Other Shareholder (or LuxFeeder, as applicable) as well as its Shareholder Loan and funding obligations and its shareholder loan and shares in the CAPTIVA and ICP on the same terms and conditions.

(viii) in case of a proposed Transfer by the Class B Shareholder, if the Third Party is an Investment Bank or a fund which is managed by or in which an Investment Bank (alone or together with its Affiliates) is the majority investor, the Transfer of the Offered Shares together with the Offered Interests has been approved by the Other Shareholder; and

(ix) in case of an actual Transfer by the Class A Shareholder or its Intra Group Transferee in accordance with the foregoing provisions, the name of ICP will be changed within a period of thirty (30) days starting as from the date at which the Transfer is completed and will lose any reference to IXIS.

7.2.2 Transfer of Class C Shares

Transfers of Class C Shares before or after the Investment Period are subject to the consent of the Class A and Class B Shareholders.

7.3 Any Transfer of shares in violation of this Article 7 shall be void and unenforceable against the Company and the shareholder(s) making such purported Transfer shall indemnify and hold the Company and other shareholders harmless from and against any federal, state or local income taxes, or transfer taxes, including without limitation, transfer gains taxes, arising as a result of, or caused directly or indirectly by, such purported Transfer. The giving of any consent to a Transfer in any one or more instances shall not limit or waive the need for such consent in any other or subsequent instances.

7.4 The Transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such Transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

7.5 The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 8. Increase and Reduction of Capital. The issued share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by the present Articles of Association or, as the case may be, by the law for any amendment of the present Articles of Association.

The new shares to be issued will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the issued share capital which those shareholders are holding, who may subscribe to these new shares whether in cash or in kind.

Where the issued share capital is increased by the issue of new shares of only one class, the preferential subscription right of the holder of shares of the other classes may not be exercised until after that preferential subscription right has been exercised by the holders of shares of the class in which new shares are issued.

Art. 9. Default. In case of a Default by any class A shareholder of CAPTIVA, failure by such class A shareholder of CAPTIVA to remedy the Default within the Curing Period in accordance with article 9.1 of the articles of association of CAPTIVA, will have the following immediate consequences: For the purpose of determining the portion of the Amount Available for Distribution and of the Liquidation Proceeds to which CEDOBAR or CCM (or their respective Permitted Transferee), as applicable, is entitled in its capacity as shareholder of the Company pursuant to respectively Article 27 and 28 of the present Articles of Association, CEDOBAR or CCM (or their respective Permitted Transferee), as applicable, will be diluted in respect of its Percentage Interest in the Company in the same manner as the relevant shareholder of CAPTIVA shall be diluted in accordance with the provisions of Article 9 of the articles of association of CAPTIVA.

In case of a Lux Feeder Default, failure by Lux Feeder (a) to comply with its obligations under any shareholders' agreement as may be in existence from time to time between the shareholders of CAPTIVA or/and (b) to vote in favour of a Distribution (as defined in the articles of association of CAPTIVA), such a failure will trigger the early termination of the Company.

Art. 10. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Board of Managers, Statutory Auditors

Art. 11. Board of Managers. The Company will be managed and administered by a board of managers (the «Board of Managers») composed of five (5) managers (the «Managers») elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as applicable, as follows:

(i) three (3) Managers (the «Class A Managers»), who need not to be shareholders shall be chosen out of a list of at least two (2) candidates for each position as Manager submitted by the Class A Shareholder. Out of these three (3) Class A Managers, one (1) Manager shall be elected as Class A1 Manager.

(ii) two (2) Managers (the «Class B Managers») who need not to be shareholders shall be chosen out of a list of at least two (2) candidates for each position as Manager submitted by the Class B Shareholder. Out of these two (2) Class B Managers, one (1) Manager shall be elected as Class B1 Manager.

In case of a Default by Lux Feeder:

(i) two (2) Managers (the «Class A Managers»), who need not to be shareholders shall be chosen out of a list of at least two (2) candidates for each position as Manager submitted by the Class A Shareholder. Out of these two (2) Class A Managers, one (1) Manager shall be elected as Class A1 Manager.

(ii) three (3) Managers (the «Class B Managers») who need not to be shareholders shall be chosen out of a list of at least two (2) candidates for each position as Manager submitted by the Class B Shareholder. Out of these three (3) Class B Managers, one (1) Manager shall be elected as Class B1 Manager.

The Managers will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as applicable, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. They are re eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the general meeting of shareholders.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers

12.1 The Board of Managers will appoint among the Class A Managers a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary (the «Secretary»), who need not to be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the meetings of the shareholders.

12.2 The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) Managers so require.

12.3 The Chairman (if any) will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholders, except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

12.4 The Board of Managers shall meet as frequently as required and no less than four (4) times during each year.

12.5 Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one (1) week's notice of board meetings shall be given in writing, by fax or by telegram to each of the Managers, provided always that a shorter period of notice may be given with the written approval of the Class A1 Manager and of the Class B1 Manager. Any such notice shall specify the time and, place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by telegram of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

12.6 Every Board of Managers' meetings shall be held in Luxembourg or such other, place as the Board of Managers may from time to time determine.

12.7 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxyholder.

12.8 A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office including the Class A1 Manager and the Class B1 Manager.

12.9 One (1) or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other provided that the required quorum participates in the call. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

12.10 In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Minutes of Meetings of the Board of Managers

13.1 The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the chairman of the meeting and by the Secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

13.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two (2) Managers.

Art. 14. Decisions of the Board of Managers

14.1 Ordinary Decisions

Ordinary Decisions are validly adopted by the Board of Managers if approved by the majority of the Managers present or represented at the meeting.

14.2 Reserved Decisions

14.2.1 Before the occurrence of a Default

Before the occurrence of a Default, the Reserved Decisions are validly adopted by the Board of Managers if approved by the majority of the Managers present or represented at the meeting including the Class A1 Manager and the Class B1 Manager.

14.2.2. After the occurrence of a Default

After the occurrence of a Default, the Reserved Decisions are validly adopted by the Board of Managers if approved by the majority of the Managers present or represented at the meeting, the special consent of the Class A1 Manager (in case of Default by Lux Feeder) and the Class B1 Manager (in case of Default by CEDOBAR) being not required to validly adopt the relevant Reserved Decisions.

14.2.3 List of Reserved Decisions

Any decisions relating to the following matters constitute a «Reserved Decision»:

(1) Any proposal by the Company to the general meeting of shareholders of CAPTIVA in relation to the amendment to the articles of association of CAPTIVA (including the increase or reduction of the issued share capital of CAPTIVA, the merger of CAPTIVA, the extension of the term and the early termination of CAPTIVA);

(2) Adoption of the initial Business Plan and Budget for CAPTIVA;

(3) Any variation of the investment policy or strategy of CAPTIVA or any other material variation of its terms (e.g. basis of distributions and/or calculating distributable cash flow);

(4) Any acquisition of an asset, investment or other transaction which falls outside the scope of the CAPTIVA's investment policy;

(5) Any variation in the basis of valuing assets or in the accounting policies and principles applied by CAPTIVA;

(6) Any extension of the Investment Period;

(7) Any reduction of undrawn Investment Allocations;

(8) Any matter constituting a conflict of interest (e.g. any related party transaction such as an acquisition or disposal from a member of the IXIS Group, any material variation to or enforcement or termination of any contract for advisory services as may be in existence from time to time between the Company and ICP);

(9) Any increase of the Investment Program and Allocation of Funds;

(10) Any Material Change to any Business Plan or Budget for CAPTIVA including where relevant the approval of the updated Budget;

(11) Any Material Change to any Business Plan or Budget for an investment made by CAPTIVA;

(12) Investment approval for all investments to be made by CAPTIVA including binding-offers, the approval of the relevant and applicable drawdown notice, Budget and Business Plan which shall include the purported price and timing for the sale of the relevant investment and the terms and conditions to be abided by the contract with service providers in respect of the investment and divestment to be made;

(13) Any sale of assets or portfolios above one hundred million Euro (EUR 100,000,000.-) in accordance with the agreed Business Plan;

(14) Any sale of assets or portfolios above ten million Euro (EUR 10,000,000.-) implying a Material Change with the agreed Business Plan;

(15) Any grant by CAPTIVA of exclusive negotiation rights/options in respect of an acquisition for more than a cumulated amount of fifty million Euro (EUR 50,000,000.-);

(16) Any re-financing of assets or portfolios of more than a cumulated amount of fifty million Euro (50,000,000.- EUR) or any re-financing not in accordance with the agreed Business Plan that would result in a Material Change;

- (17) Any re-financing of assets or portfolios of more than a cumulated amount of one hundred million Euro (EUR 100,000,000.-) in accordance with the agreed Business Plan;
- (18) The granting of any security (including granting of security over uncalled Investment Allocation) guarantees, charge or any other allocations by CAPTIVA or its Affiliates with respect to investments with a value of more than ten million Euro (EUR 10,000,000.-);
- (19) The adoption and/or any change in CAPTIVA's accounting policies and any write-down of any unrealised investments (including valuation dates or accounting reference dates);
- (20) The initiation of any liquidation, dissolution or material cessation of any investment or Affiliate of CAPTIVA;
- (21) Any authorisation to proceed with a potential transaction which would result in expenses over twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) after very preliminary analysis (the «Green Light»);
- (22) Adoption of Bid Budgets of more than one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-);
- (23) Co-investment arrangements with the Management Team;
- (24) Removal of the advisory vehicle of CAPTIVA (initially ICP) in the event of gross negligence, wishful misconduct or fraud;
- (25) The granting of any power to any individual to represent CAPTIVA for a specific purpose or transaction other than the members of the Management Team;
- (26) The approval of the Company's accounts and the report of the Board of Managers to the general meeting of the Company and decision to submit the accounts for approval to the general meetings of shareholders of the Company and the approval of CAPTIVA accounts and the report of the general partner and decision to submit the accounts for approval to the general meetings of shareholders of CAPTIVA;
- (27) Any proposal to the shareholders' meeting of CAPTIVA to change CAPTIVA's name;
- (28) The execution of any contract of a value on a annual or cumulative basis of more than three hundred thousand Euro (EUR 300,000.-) or not in accordance with the approved Budget;
- (29) Any capital expenditure above five per cent (5%) of the market value of the relevant asset other than in accordance with the approved Business Plan for assets with a value of more than ten million Euro (EUR 10,000,000.-); and
- (30) The initiation or settlement of any litigation above five per cent (5%) of the market value of the relevant asset/ the value of CAPTIVA for assets with a value of more than ten million Euro (EUR 10,000,000.-).

Art. 15. Deadlock. If a Reserved Decision relating to a matter listed under Articles 14.2.3 paragraphs 2, 10 and 17 where the last approved Business Plan cannot be achieved has not been approved by the Class A1 Manager and the Class B1 Manager at a relevant meeting, this Reserved Decision can not be submitted again (in its original proposed form or as modified) to the Board of Managers before the expiration of a period of ten (10) Business Days starting from the date of the relevant meeting or of a shorter period if agreed in writing by the Class A1 Manager and the Class B1 Manager.

If the relevant Reserved Decision is not validly approved by the Board of Managers upon second submission this will trigger a deadlock which shall be resolved in accordance with the provisions of any agreements between shareholders as may be in existence as from time to time.

Art. 16. Powers of the Board of Managers. The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Association to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Managers.

Art. 17. Delegation of Powers. The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 18. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signature of the A1 Manager and the B1 Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

Art. 19. Statutory Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not to be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 20. Investment Committee. The Board of Managers shall further create an investment committee (the «Investment Committee») which shall be in charge of making recommendations on matters to the Board of Managers for decision.

The Investment Committee shall be composed of seven (7) members (the «Members»), who need not to be Managers, appointed by the Board of Managers, for a period of six (6) years, as follows:

- (i) four (4) Members (the «Class A Members») shall be chosen out of a list of at least two (2) candidates for each position as a Member submitted by the Class A Managers. Out of these four (4) Class A Members, one (1) Member shall be elected as A1 Member;
- (ii) two (2) Members (the «Class B Members») shall be chosen out of a list of at least two (2) candidates for each position as a Member submitted by the Class B Managers. Out of these two (2) Class B Members, one (1) Member shall be elected as B1 Member; and

(iii) one (1) Member with no voting right out of a list of at least two (2) candidates who needs to be from the Management Team.

The Board of Managers is entitled to revoke with immediate effect and without any further justification the Members of the Investment Committee. The Investment Committee shall meet as frequently as required and not less than four (4) times per year.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) Business Days' notice of meetings shall be given in writing, by fax or by telegram to each of the Members. Any such notice shall specify the time and, place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted and any relevant supporting material sufficiently detailed to inform each Member of the matters to be considered at such meeting.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other, place as the Members may from time to time determine.

Any Member may act at any meeting of the Investment Committee by appointing a proxyholder. One or more Members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other provided that the required quorum participates in the call. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Investment Committee which was duly convened and held, provided it is signed as follows:

- Before the occurrence of a Default:

i. if signed by the majority of the voting Members including the Class A1 Member and the Class B1 Member for the passing of decisions by the Investment Committee to issue recommendations to the Board of Managers in relation to any Reserved Decisions to be passed at the level of the Board of Managers.

ii. if signed by the majority of the voting Members for the passing of decisions by the Investment Committee to issue recommendations to the Board of Managers in relation to any other decisions to be passed at the level of the Board of Managers.

- After the occurrence of a Default:

i. if signed by the majority of the voting Members, the special consent of the Class A1 Member (in case of Default by Lux Feeder) and the Class B1 Member (in case of Default by CEDOBAR) being not required, for the passing of decisions by the Investment Committee to issue recommendations to the Board of Managers in relation to any Reserved Decisions to be passed at the level of the Board of Managers.

ii. if signed by the majority of the voting Members for the passing of decisions by the Investment Committee to issue recommendations to the Board of Managers in relation to any other decisions to be passed at the level of the Board of Managers.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Members. The Class A Managers may invite an individual as an observer, to participate but not vote at any Investment Committee meeting.

A quorum of the Investment Committee shall be the presence or the representation of a majority of the Members holding office including the Class A1 Member and the Class B1 Member.

Decisions at the level of the Investment Committee to issue recommendations to the Board of Managers are validly adopted by the Investment Committee if approved by the majority of the Members present or represented at the meeting.

Before the occurrence of a Default, any decision, at the level of the Investment Committee, to issue recommendations to the Board of Managers in relation to any Reserved Decisions to be passed at the level of the Board of Managers is validly adopted by the Investment Committee if approved by the majority of the Members present or represented at the meeting including the Class A1 Member and the Class B1 Member.

After the occurrence of a Default, any decision, at the level of the Investment Committee, to issue recommendations to the Board of Managers in relation to any Reserved Decisions to be passed at the level of the Board of Managers is validly adopted by the Investment Committee if approved by the majority of the Members present or represented at the meeting of the Investment Committee, the special consent of the Class A1 Member (in case of Default by Lux Feeder) and the Class B1 Member (in case of Default by CEDOBAR) being not required to validly adopt the decision at the level of the Investment Committee.

Chapter IV. Meeting of Shareholders

Art. 21. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by fax. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) Business Days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and fax it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing half (1/2) the issued capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and, place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a Shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not to be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Managers, which is final, circumstances of «force majeure» so require.

Art. 22. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or the Articles of Association, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 23. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other, place as may be specified in the notice convening the meeting on the 31st of March at 3 p.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following Business Day.

Art. 24. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Association or whose adoption is subject by virtue of the present Articles of Association or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the amendment to the present Articles of Association will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the issued share capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Association, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half (1/2) of the issued share capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any member of the Board of Managers.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

Art. 25. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December. The first financial year begins by exception on the date of the incorporation of the Company and ends on the last day of December 2005.

Art. 26. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Board of Managers draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 27. Appropriation of Profits

27.1 From the annual net profits determined in accordance with the requirement of Luxembourg Law and accounting principles five per cent (5%) shall be deducted and allocated to the reserve required by law (the «Legal Reserve»). That allocation to the Legal Reserve will cease to be mandatory when the amount of the Legal Reserve fund reaches ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company.

27.2 After the allocation to the Legal Reserve, the single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits (the «Amount available for Distribution») will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

27.3 In case the general meeting of shareholders resolve to proceed with a distribution (a «Distribution») of dividend out of the Amount Available for Distribution or of share premium or of any other available reserve in accordance with Luxembourg law, the Distribution shall be made in the following order of priority:

(i) First, the Class A Shareholder and the Class B Shareholder will receive an aggregate amount, to be split between them pro rata their respective shareholding in the Company (subject to the adjustment to reflect the deemed dilution as provided by Article 9), equal to the amount received by the Company under clause 32.3 (i) of the articles of CAPTIVA.

(ii) Second, the Class A Shareholder, the Class B Shareholder and the Class C Shareholder will receive an aggregate amount of Distributions, to be split between them pro rata their respective Funding Contributions through the Company, equal to the amount received by the Company under clause 32.3 (ii) of the articles of CAPTIVA.

(iii) Third, the Class A Shareholder, the Class B Shareholder and the Class C Shareholder will receive an aggregate amount of Distributions, to be split between them pro rata their respective Funding Contributions through the Company, equal to the amount received by the Company under clause 32.3 (iii) of the articles of CAPTIVA.

(iv) Fourth, the Class A Shareholder, the Class B Shareholder and the Class C Shareholder will receive an aggregate amount of Distributions, equal to the amount received by the Company under clause 32.3 (iv) of the articles of CAPTIVA to be split between them as follows:

a) Until the IRR for CAPTIVA is seventeen per cent (17%):

1. the Class C Shareholder will receive an amount equal to ten per cent (10%) of the amount distributed by CAPTIVA to its shareholders under clause 32.3 (iv) of the articles of CAPTIVA; and

2. the Class A Shareholder and the Class B Shareholder will receive the remaining portion of the amount received by the Company under clause 32.3 (iv) of the articles of CAPTIVA to be split between them pro rata their respective shareholding in the Company (subject to the adjustment to reflect the deemed dilution as provided by Article 9).

b) When the IRR for CAPTIVA is above seventeen per cent (17%) (if applicable):

1. the Class C Shareholder will receive an amount equal to fifteen per cent (15%) of the amount distributed by CAPTIVA to its shareholders under clause 32.3 (iv) of the articles of CAPTIVA; and

2. the Class A Shareholder and the Class B Shareholder will receive the remaining portion of the amount received by the Company under clause 32.3 (iv) of the articles of CAPTIVA to be split between them pro rata their respective shareholding in the Company (subject to the adjustment to reflect the deemed dilution as provided by Article 9).

(v) Fifth, the Class A Shareholder, the Class B Shareholder and the Class C Shareholder will receive an aggregate amount of Distributions, equal to the amount received by the Company under clause 32.3 (v) of the articles of CAPTIVA to be split between them as follows:

a) Until the IRR for CAPTIVA is seventeen per cent (17%) (if applicable):

1. the Class C Shareholder will receive an amount equal to fifty per cent (50%) of the amount distributed by CAPTIVA to the Company under clause 32.3 (v) of the articles of CAPTIVA; and

2. the Class A Shareholder and the Class B Shareholder will receive the remaining portion of the amount received by the Company under clause 32.3 (v) of the articles of CAPTIVA to be split between them pro rata their respective shareholding in the Company (subject to the adjustment to reflect the deemed dilution as provided by Article 9); and

b) When the IRR for CAPTIVA is above seventeen per cent (17%);

1. the Class C Shareholder will receive an amount equal to seventy-five per cent (75%) of the amount distributed by CAPTIVA to the Company under clause 32.3 (v) of the articles of CAPTIVA; and

2. the Class A Shareholder and the Class B Shareholder will receive the remaining portion of the amount received by the Company under clause 32.3 (v) of the articles of CAPTIVA to be split between them pro rata their respective shareholding in the Company (subject to the adjustment to reflect the deemed dilution as provided by Article 9).

Any amounts due to the Class C Shareholder under (iv) a) 1. and (iv) b) 1. above and (v) a) 1. and (v) b) 1 will be held back until the end of the Investment Period.

To the extent permitted under Luxembourg law, the Distributions shall be calculated and paid quarterly in arrears. The determination of the IRR will include all previous Distributions to the Class A Shareholder, the Class B Shareholder and Class C Shareholder and the return of all amounts of Funding Contributions to the Class A, the Class B and Class C Shareholders. For the avoidance of doubt, the IRR calculation shall include the cost of any Shareholder's guarantees, credit lines, etc. and will be after all taxes, costs and fees.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. The Company is automatically dissolved in accordance with Article 4. The Company may also be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of the present Articles of Association, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all debts of and charges against the Company and of the expenses of the liquidation a distribution (a «Liquidation Distribution») of the net liquidation proceeds (the «Liquidation Proceeds») shall be made in the following order of priority:

(i) First, the Class A Shareholder and the Class B Shareholder will receive an aggregate amount, to be split between them pro rata their respective shareholding in the Company (subject to the adjustment to reflect the deemed dilution as provided by Article 9), equal to the amount received by the Company under clause 33 (i) of the articles of CAPTIVA.

(ii) Second, the Class A Shareholder, the Class B Shareholder and the Class C Shareholder will receive an aggregate amount of Liquidation Distributions, to be split between them pro rata their respective Funding Contributions through the Company, equal to the amount received by the Company under clause 32.3 (ii) of the articles of CAPTIVA.

(iii) Third, the Class A Shareholder, the Class B Shareholder and the Class C Shareholder will receive an aggregate amount of Liquidation Distributions, to be split between them pro rata their respective Funding Contributions through the Company, equal to the amount received by the Company under clause 33 (iii) of the articles of CAPTIVA.

(iv) Fourth, the Class A Shareholder, the Class B Shareholder and the Class C Shareholder will receive an aggregate amount of Liquidation Distributions, equal to the amount received by the Company under clause 33 (iv) of the articles of CAPTIVA to be split between them as follows:

a) Until the IRR for CAPTIVA is 17%:

1. the Class C Shareholder will receive an amount equal to ten per cent (10%) of the amount distributed by CAPTIVA to its shareholders under clause 33 (iv) of the articles of CAPTIVA; and

2. the Class A Shareholder and the Class B Shareholder will receive the remaining portion of the amount received by the Company under clause 33 (iv) of the articles of CAPTIVA to be split between them pro rata their respective shareholding in the Company (subject to the adjustment to reflect the deemed dilution as provided by Article 9).

b) When the IRR for CAPTIVA is above seventeen per cent (17%):

1. the Class C Shareholder will receive an amount equal to fifteen per cent (15%) of the amount distributed by CAPTIVA to its shareholders under clause 32.3 (iv) of the articles of CAPTIVA; and

2. the Class A Shareholder and the Class B Shareholder will receive the remaining portion of the amount received by the Company under clause 32.3 (iv) of the articles of CAPTIVA to be split between them pro rata their respective shareholding in the Company (subject to the adjustment to reflect the deemed dilution as provided by Article 9).

(v) Fifth, the Class A Shareholder, the Class B Shareholder and the Class C Shareholder will receive an aggregate amount of Liquidation Distributions, equal to the amount received by the Company under clause 33 (v) of the articles of CAPTIVA to be split between them as follows:

a) Until the IRR for CAPTIVA is seventeen per cent (17%):

1. the Class C Shareholder will receive an amount equal to fifty per cent (50%) of the amount distributed by CAPTIVA to the Company under clause 32.3 (v) of the articles of CAPTIVA; and

2. the Class A Shareholder and the Class B Shareholder will receive the remaining portion of the amount received by the Company under clause 32.3 (v) of the articles of CAPTIVA to be split between them pro rata their respective shareholding in the Company (subject to the adjustment to reflect the deemed dilution as provided by Article 9); and
b) When the IRR for CAPTIVA is above seventeen per cent (17%):

1. the Class C Shareholder will receive an amount equal to seventy-five per cent (75%) of the amount distributed by CAPTIVA to the Company under clause 33 (v) of the articles of CAPTIVA; and

2. the Class A Shareholder and the Class B Shareholder will receive the remaining portion of the amount received by the Company under clause 33 (v) of the articles of CAPTIVA to be split between them pro rata their respective shareholding in the Company (subject to the adjustment to reflect the deemed dilution as provided by Article 9).

Chapter VII. Applicable Law

Art. 29. Applicable Law. All matters not governed by the present Articles of Association shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Chapter VIII. Applicable Law

Art. 30. Definitions

«Acceptance Period» has the meaning set forth in Article 7.2.2 (iv)

«Acquisition Fees» has the meaning set forth on Article 27.3 i) B) (a).

«Affiliates» means with respect to any Person, any other Person directly or indirectly controlling, controlled by, or under common control with such Person. For the purposes of this definition, «control» means with respect to any Person, (i) the ownership of a percentage of the share capital conferring on it the majority of the voting rights in the general meetings of a Person or (ii) the ownership of more than fifty per cent (50%) of the share capital (or other ownership interest) having ordinary voting power to elect the majority of the board of directors, managers or other voting members of the governing body of a Person.

«Allocation of Funds» means the rules applicable with respect to the size and the diversification of the investments to be made by CAPTIVA, as agreed in any shareholders' agreement as may be in existence from time to time between the shareholders of CAPTIVA.

«Amount Available for Distribution» has the meaning set forth in Article 27.2.

«Budget» means with respect to a relevant investment made by CAPTIVA or with respect to CAPTIVA, the annual operating budget of CAPTIVA included in the relevant Business Plan prepared and approved by the Board of Managers of the Company.

«Business Day» means a day (other than a Saturday or a Sunday) on which banks are open for business in London, Paris and Luxembourg city.

«Business Plan» means, with respect to a relevant investment made by CAPTIVA or with respect to CAPTIVA, the annual business plan prepared and approved by the board of managers of the Company for the sale and interim management (including renovation and rental) of the relevant Investment.

«CAPTIVA» has the meaning set forth in Article 3.

«CCM» means CAPTIVA CAPITAL MANAGEMENT, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» established under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, whose registered office is 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 92.025

«CEDOBAR» means CEDOBAR, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, whose registered office is at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 101.901.

«Chairman» has the meaning set forth in Article 12.1.

«Company» has the meaning set forth in Article 1.

«Curing Period» means a period of thirty (30) Business Days following the relevant Funding Date.

«Default» means the failure by a Class A Shareholder of CAPTIVA to comply with its funding obligations and to make payment in full by the stipulated Funding Date.

«Distributable Amount» means all dividends, distributions of capital in the form of share premium or reserves, proceeds from liquidation, repayment of equity, principal or interest payments on any shareholders loans (if any) and shall be deemed to include the net proceeds from the sale by all class A shareholders of CAPTIVA of all their interests to an unaffiliated person.

«Distribution» has the meaning set forth in Article 27.3.

«Distribution Date» means the date at which the general meeting of shareholders or the Company resolve on a Distribution.

«Drawdown Notice» means any notice sent by the Company whereby Investment Allocation are called.

«Effective Date» means 1st September 2004.

«Final Closing Date» twelve (12) months after the Effective Date.

«Funding Contributions» means the portion of Investment Allocations which has been drawn down and directly or indirectly invested by the Investors in the form of equity and/or shareholders loans (if any) in CAPTIVA.

«Funding Date» means the time by which the Funding Contributions shall be made available to CAPTIVA.

«Green Light» has the meaning set forth in article 14.2.3 (21).

«ICP» means IXIS CAPITAL PARTNERS LIMITED, a company incorporated in England, whose registered office is at Level 3, 25 Dowgate Hill, London EC4R 2GN, United Kingdom, whose registered number is 5208626.

«IXIS» means IXIS CORPORATE & INVESTMENT BANK, a «société anonyme» validly incorporated and existing under the laws of France, whose registered office is 47 Quai d'Austerlitz 75648 Paris cedex 13, France, registered with the Register of Commerce and Companies of Paris under number 340 706 407.

«Intra Group» means (i) in relation to CEDOBAR will include hundred per cent (100%) owned subsidiaries of SREI and (ii) in relation to Lux Feeder will include any member of the IXIS Group or the CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE GROUP or CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS GROUP or any fund managed by such member of the IXIS Group or the CNCE Group.

«Investment Allocation» means the amount (if any) that the Investors have from time to time committed to invest directly or indirectly in CAPTIVA by way of share capital or/and shareholders loans (if any).

«Investment Bank» means a fully owned investment banking subsidiary of a predominant internationally licensed bank.

«Investment Period» means a period starting as from the Final Closing Date and ending (i) on the date of the third anniversary of the Final Closing Date or if earlier (ii) the date at which at least eighty per cent (80%) of the Investment Allocations have been invested in CAPTIVA, subject to the extension by up to one year if agreed by the Class A and Class B Shareholders of CAPTIVA in accordance with the provision of any shareholders' agreement as may be in existence from time to time between the shareholders of CAPTIVA.

«Investment Program» means the rules applicable with respect to the investment strategy for returns and the class of assets in which CAPTIVA may invest, as agreed in any shareholders' agreement as may be in existence from time to time between the shareholders of CAPTIVA.

«Investors» means CCM, LuxFeeder and CEDOBAR.

«IRR» has the meaning defined in the articles of association of CAPTIVA.

«Legal Reserve» has the meaning set forth in Article 27.1.

«Liquidation Distribution» has the meaning set forth in Article 28.

«Liquidation Proceeds» has the meaning set forth in article 28.

«Lux Feeder» means CAPTIVA CAPITAL PARTNERS (LUXEMBOURG) S.C.A., a corporate partnership limited by shares («société en commandite par actions») validly incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, whose registered office is at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 100.941.

«Management Team» means those employees of ICM (or one of its Affiliate) who may be seconded to or employed by ICP.

«Material Change» means, with respect to the Business Plan: sale delayed by more than three (3) months compared to the Business Plan, sale price is more than five per cent (5%) below the Business Plan, sale price is more than fifteen per cent (15%) above the Business Plan and any other limitation as determined by the Board of Managers as an Ordinary Decision on a case by case basis.

«Notice» has the meaning set forth in Article 7.2.2 (iii).

«Offer» has the meaning set forth in Article 7.2.2 (iii).

«Offered Price» has the meaning set forth in Article 7.2.2 (iii).

«Ordinary Decision» means any decision which does not constitute Reserved Decision.

«Other Shareholder» has the meaning set forth in Article 7.2.1 (i) (c).

«Other Shareholder Interests» has the meaning set forth in Article 7.2.2 (vii).

«Other Shareholder Shares» has the meaning set forth in Article 7.2.2 (vii).

«Percentage Interest» means the percentage of shares and shareholders loans (if any) held by a Class A Shareholder or a Class B Shareholder or a Class C Shareholder of CAPTIVA in the total Funding Contribution of CAPTIVA.

«Person» includes any firm, corporation, partnership, funds or natural person.

«Quarter» means each relevant period ending on 31 March, 30 June, 30 September and 31 December.

«Refinancing Fees» has the meaning set forth in Article 27.3 i) B) (b).

«Reserved Decision» has the meaning set forth in Article 14.2.3.

«Shareholders Loan» means any loan or debt (in whatever form is agreed) between the Company and its shareholders, as may be in existence from time to time.

«Secretary» has the meaning set forth in Article 12.1.

«SREI» means SOROS REAL ESTATE INVESTORS, C.V., a partnership established under the laws of the Netherlands, whose registered office is Herengracht 206-216, 1016 BS, Amsterdam, the Netherlands, registered with the Amsterdam Register of Commerce and Companies under number 34.12.32.45.

«Tag Along Notice» has the meaning set forth in Article 7.2.2. (vii)

«Tag Along Price» has the meaning set forth in Article 7.2.2. (vii)

«Transfer» and «to Transfer» means any transfer, sale, pledge hypothecation, encumbrance, assignment or other disposition in whole or in part of shares or interests or the proceeds thereof (whether voluntary, involuntary, by operation of law or otherwise).

«Transferor» has the meaning set forth in Article 7.2.2 (iii).

«Transfer Price» has the meaning set forth in Article 7.2.2 (vi).»

Fourth resolution

The Shareholders resolved to confirm the mandate of the following managers for a period of six (6) years as from the date of the present resolutions:

Mr. Arnaud Chambriard as Class A1 Manager;

Mr. Herman Boersen as Class A Manager;

Mr. Michel van Krimpen as Class A Manager;

Mr. Daniel Felsenthal as Class B1 Manager; and

Mr. Robert Kimmels as Class B Manager.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately three thousand euro (3,000.- EUR).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

In faith of which, we the undersigned notary have set our hand and seal on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le douze avril.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) CAPTIVA CAPITAL MANAGEMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit du Luxembourg, ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 92.025,

Ici représentée par Monsieur Guillaume Martin-Saudax, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de d'une procuration donnée le 11 avril 2005.

2) CEDOBAR, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit du Luxembourg, ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée auprès du Registre et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 101.901,

Ici représentée par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, elle-même représentée par Monsieur Guillaume Martin-Saudax, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg et Monsieur Marc Torbick, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en leurs qualités respectives de fondés de pouvoirs A et B.

I. La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

II. Les comparantes ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Les parties comparantes sont les associés de CAPTIVA CAPITAL, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg) (la «Société»), constituée sous la dénomination sociale de LUNEST, S.à r.l. suivant acte du notaire instrumentant, en date du 23 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1001 du 7 octobre 2004, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro B 101.999 dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant, le 9 novembre 2004, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 110 du 7 février 2005.

III. Les Comparantes, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Création de trois (3) catégories de parts sociales ayant les droits et privilèges prévus par les statuts de la Société à la suite de la refonte prévue au point 4 du présent ordre du jour.

2. Requalification de soixante-quatorze (74) parts sociales existantes sur les quatre-vingt une (81) parts sociales actuellement détenues par CAPTIVA CAPITAL MANAGEMENT, S.à r.l. en parts sociales de Catégorie A et de sept (7) parts sociales existantes sur les quatre-vingt une (81) parts sociales actuellement détenues par CAPTIVA CAPITAL MANAGEMENT, S.à r.l. en parts sociales de Catégorie C.

3. Requalification de quarante-et-une (41) parts sociales existantes sur les quarante-quatre (44) parts sociales actuellement détenues par CEDOBAR, S.à r.l. en parts sociales de Catégorie B et de trois (3) parts sociales existantes sur les quarante-quatre (44) actuellement détenues par CEDOBAR, S.à r.l. en parts sociales de catégorie C.

4. Refonte intégrale des statuts de la Société, notamment afin de refléter les résolutions à adopter aux points 1 à 3 de l'ordre du jour.

5. Confirmation, à la suite de la modification des statuts de la Société, du mandat de M. Arnaud Chambriard en tant que Gérant de Catégorie A1 et de M. Michel van Krimpen et de M. Herman Boersen en tant que Gérant de Catégorie A et de M. Daniel Felsenthal en tant que Gérant de catégorie B1 et de M. Robert Kimmels en tant que Gérant de Catégorie B.

ont demandé au Notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé de créer trois (3) catégories de parts sociales ayant les droits et privilèges prévus par les statuts de la Société tels que modifiés en vertu de la troisième résolution ci-dessous.

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé de requalifier:

- soixante-quatorze (74) parts sociales existantes sur les quatre-vingt une (81) parts sociales détenues par CAPTIVA CAPITAL MANAGEMENT, S.à r.l. en parts sociales de Catégorie A;

- sept (7) parts sociales existantes sur les quatre-vingt une (81) parts sociales actuellement détenues par CAPTIVA CAPITAL MANAGEMENT, S.à r.l. en parts sociales de Catégorie C;

- quarante-et-une (41) parts sociales existantes sur les quarante-quatre (44) parts sociales détenues par CEDOBAR, S.à r.l. en parts sociales de Catégorie B; et
- trois (3) parts sociales existantes sur les quarante-quatre (44) actuellement détenues par CEDOBAR, S.à r.l. en parts sociales de catégorie C.

Troisième résolution

Les Associés ont décidé de modifier intégralement les statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

«Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi»), telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination de CAPTIVA CAPITAL, S.à r.l.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations et la détention de participations dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations et en particulier la détention de participations dans CAPTIVA CAPITAL PARTNERS S.C.A. (CAPTIVA), une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, en sa capacité d'associé commandité et gérant de cette Société.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds pour investir dans l'immobilier ou des droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privées d'obligations ou instruments de dettes similaires.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée limitée prenant fin le 1^{er} septembre 2055 sous réserve des dispositions relatives à la dissolution anticipée de la Société prévues à l'Article 9. La durée de la Société pourra être prorogée de deux (2) ou (3) ans, sur proposition du Conseil de Gérance par une décision des associés votant selon les conditions de quorum et de majorité prévues par les présent Statuts ou la loi, selon le cas, pour toute modification des présents Statuts.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la Loi.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales

Art. 5. Capital social. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en soixante-quatorze (74) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), quarante et une (41) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B») et dix (10) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), ayant une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-), chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social émis, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales.

6.1 Chaque part sociale confère à son propriétaire une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux présents Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

6.2 Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

6.3 Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 7. Transfert de Parts Sociales

7.1 Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut librement Céder ses parts sociales.

7.2 Lorsque la Société est composée de plusieurs associés:

(i) les parts sociales peuvent être librement Cédées entre associés; et

(ii) les parts sociales ne peuvent être Cédées à un non-associé (un «Tiers») qu'avec l'accord, donné en assemblée générale, des associés représentant au moins les trois quart (3/4) du capital social émis et conformément aux conditions suivantes:

7.2.1. Cession de Parts Sociales de Catégorie A et de Parts Sociales de Catégorie B

Une Cession autorisée de Parts Sociales de Catégorie A et de Parts Sociales de Catégorie B en vertu du présent article 7 est réputée comprendre la Cession de Parts Sociales de catégorie A et de Catégorie B, la cession afférente des Prêts d'Associés (pour autant qu'il en existe) contractés par ces mêmes Associés de Catégorie A ou Associés de Catégorie B ainsi que les droits de vote au pro rata.

a) Cession durant la Période Initiale:

Pendant une période de trois (3) ans à compter de la Clôture Finale (la «Période Initiale») les Cessions de Parts Sociales de Catégorie A et de Parts Sociales de Catégorie B à un Tiers ne sont pas permises à moins que les conditions suivantes soient remplies:

(iii) la Cession envisagée:

(a) est une Cession Intra-Groupe; ou

(b) est une Cession à un/(des) successeur(s) trustee; ou

(c) a été approuvée par écrit par l'autre associé (l' «Autre Associé»), étant le propriétaire de Parts Sociales de Catégorie B en cas de Cession de Parts Sociales de Catégorie A et le propriétaire de Parts Sociales de Catégorie A en cas de Cession de Parts Sociales de Catégorie B;

(iv) la Cession envisagée est une Cession de toutes (et pas moins de toutes) les parts sociales détenues par l' Associé de Catégorie A ou par l'Associé de Catégorie B concerné (les «Parts Sociales Offertes»); et

(v) la Cession envisagée est accompagnée de la Cession des participations suivantes (les «Participations Offertes»):

a) par la Cession corrélative de tous (et pas moins de tous) les Prêts d'Associés (pour autant qu'il en existe) et les droits de vote de l'Associé de Catégorie A ou l'associé de Catégorie B concerné; et

b) par la Cession corrélative de toutes (et pas moins de toutes) les parts sociales, obligations de financement, les droits de vote et de tous les prêts d'associés (pour autant qu'il en existe) de l'Associé de Catégorie A (ou de Lux Feeder, le cas échéant) ou de l'Associé de Catégorie B dans CAPTIVA et ICP; et

(iv) en cas de Cession Intra-Groupe ou de Cession à un/(des) successeur(s) trustee, les conditions légales, réglementaires et fiscales sont satisfaites.

b) Cession après la Période Initiale

Après la Période Initiale, une Cession Intra-Groupe ou une Cession à un/(des) successeur(s) trustee de toute Part Sociale de Catégorie A et de toute Part Sociale de Catégorie B n'est pas permise à moins que les conditions prévues aux articles 7.2.1 (a) (iv) soient remplies.

Après la Période Initiale, les Cessions (autres que la Cession Intra-Groupe ou la Cession à un/(des) successeur(s) trustee de toute Part Sociale de Catégorie A ou de Catégorie B à un Tiers ne sont permises que sous réserve du respect des conditions suivantes:

(i) la Cession envisagée est une Cession des Parts Sociales Offertes;

(ii) la Cession envisagée est accompagnée de la Cession des Participations Offertes;

(iii) l'Associé de Catégorie A ou l'Associé de Catégorie B (ou son Cessionnaire Intra-Groupe autorisé) (le «Cédant») a fait une offre (l'«Offre») de Cession des Parts Sociales Offertes ensemble avec les Participations Offertes à l'Autre Associé par notification écrite (la «Notification») mentionnant le prix offert à payer en numéraire (le «Prix Offert»), lequel doit inclure le prix des Parts Sociales Offertes ensemble avec le prix des Participations Offertes;

(iv) l'Autre Associé a expressément rejeté ou n'a pas accepté l'Offre dans un délai de vingt (20) Jours Ouvrables à compter de la date de réception de la Notification (la «Période d'Acceptation»);

(v) la Cession de Parts Sociales Offertes ensemble avec les Participations Offertes a été effectuée dans un délai de six (6) mois à compter de la date du rejet exprès (sous réserve que le rejet ait été émis dans la Période d'Acceptation) par l'Autre Associé ou de la fin de la Période d'Acceptation, selon le cas;

(vi) le prix pour la Cession au Tiers des Parts Sociales Offertes ensemble avec les Participations Offertes (le «Prix de Cession») n'est pas inférieur à quatre-vingt dix-sept pour cent (97%) du Prix Offert;

(vii) l'Autre Associé n'a pas exercé son droit de sortie conjointe et de voir ses parts sociales rachetées par le Tiers aux mêmes conditions ou, si l'Autre Associé a exercé son droit, le Tiers a accepté d'acquiescer toutes les parts sociales de la Société détenues par l'Autre Associé (ou LuxFeeder, le cas échéant) ainsi que son Prêt d'Associé, ses obligations de financement, son prêt d'associé et ses parts dans CAPTIVA et ICP aux mêmes conditions;

(viii) en cas de Cession proposée par l'Associé de Catégorie B, si le Tiers est une Banque d'Investissement ou un fonds géré par, ou dans lequel, une Banque d'Investissement (seule ou avec ses Affiliés), est l'investisseur majoritaire, la Cession des Parts Sociales Offertes ensemble avec les Participations Offertes a été approuvée par l'Autre Associé; et

(ix) en cas de Cession effective par l'Associé de Catégorie A ou par son Cessionnaire Intra-Groupe, conformément aux dispositions précédentes, le nom de ICP sera modifié dans un délai de trente (30) jours à compter de la date à laquelle la Cession est devenue effective et perdra toute référence à IXIS.

7.2.2 Transfert de Parts Sociales de Catégorie C

Toute Cession de Parts Sociales de Catégorie C avant ou après la Période d'Investissement est soumise à l'accord de l'Associé de Catégorie A et de l'Associé de Catégorie B.

7.3 Toute Cession de parts sociales en violation du présent Article 7 doit être considérée comme nulle et inopposable à la Société, et le (ou les) associé(s) réalisant une telle Cession doivent indemniser et garantir la Société, et les autres associés de tout impôt fédéral, national ou local sur les bénéfices ou de toute taxe de cession, y compris sans restriction, les plus-value de cession, résultant de, ou causé directement ou indirectement par une telle Cession. Le fait d'avoir auto-

risé une Cession dans un ou plusieurs cas ne doit pas limiter ou supprimer la nécessité d'une telle autorisation dans des circonstances autres ou ultérieures.

7.4 La Cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles Cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après avoir été notifiées à la Société ou acceptées par elle, conformément à l'article 1690 du Code Civil.

7.5 La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 8. Augmentation et Réduction du Capital social. Le capital social émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles parts sociales à émettre seront offertes par préférence aux associés existants proportionnellement à leur part détenue dans le capital social émis, les associés existants pouvant souscrire à l'augmentation de capital contre paiement en numéraire ou en nature.

Si le capital social émis est augmenté par l'émission de parts sociales nouvelles appartenant à une seule catégorie, le droit préférentiel de souscription des propriétaires de parts sociales d'autres catégories ne pourra être exercé qu'après que les propriétaires de parts sociales appartenant à la même catégorie que les nouvelles parts sociales émises, aient eux même, au préalable, exercé leur droit préférentiel de souscription.

Art. 9. Défaut. En cas de Défaut par un actionnaire de catégorie A de CAPTIVA, le manquement par cet actionnaire de catégorie A de CAPTIVA à réparer ce Défaut au cours de la Période de Réparation en conformité avec l'article 9.1 des statuts de CAPTIVA, aura les conséquences immédiates suivantes: Pour déterminer la part du Montant Disponible aux fins de Distribution et du Produit de Liquidation auxquels ont droit CEDOBAR et CCM (ou de leurs Cessionnaires Autorisés respectifs), selon le cas, en sa capacité d'associé de la Société en application de l'Article 27 et de l'Article 28 des présents Statuts, CEDOBAR ou CCM (ou leurs Cessionnaires Autorisés respectifs), selon le cas, sera dilué eu égard à son Pourcentage de Participation dans la Société de la même manière que l'actionnaire de CAPTIVA sera dilué en application de l'article 9 des statuts de CAPTIVA.

En cas de Défaut par Lux Feeder, le manquement par Lux Feeder (a) à accomplir ses obligations prévues par un pacte d'actionnaires, tel qu'en vigueur à un moment donné entre les actionnaires de CAPTIVA et/ou (b) de voter en faveur d'une Distribution (telle que définie dans les statuts de CAPTIVA), un tel manquement entraînera la dissolution anticipée de la Société.

Art. 10. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire concernant l'associé unique ou de l'un des associés, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Conseil de Gérance, Commissaire aux Comptes

Art. 11. Conseil de Gérance. La société est gérée et administrée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance») composé de cinq (5) gérants (les «Gérants») élus par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés selon le cas, de la façon suivante:

(i) trois (3) Gérants (les «Gérants de Catégorie A»), associés ou non, choisis sur une liste proposée par les Associés de Catégorie A comprenant au moins deux (2) candidats pour chaque poste de Gérant. Parmi ces trois (3) Gérants de Catégorie A, un (1) Gérant sera élu Gérant de Catégorie A1.

(ii) deux (2) Gérants (les «Gérants de Catégorie B»), associés ou non, choisis sur une liste proposée par les Associés de Catégorie B comprenant au moins deux (2) candidats pour chaque poste de Gérant. Parmi ces deux (2) Gérants de Catégorie B, un (1) Gérant sera élu Gérant de Catégorie B1.

En cas de défaut par LuxFeeder:

(i) Deux (2) Gérants (les «Gérants de Catégorie A»), associés ou non, seront choisis sur une liste proposée par l'Associé de Catégorie A d'au moins deux (2) candidats pour chaque poste de Gérant. Parmi les deux (2) Gérants de Catégorie A, un (1) Gérant sera élu Gérant de Catégorie A1.

(ii) Trois (3) Gérants (les «Gérants de Catégorie B»), associés ou non, seront choisis sur une liste proposée par l'Associé de Catégorie B d'au moins trois (3) candidats pour chaque poste de Gérant. Parmi les trois (3) Gérants de Catégorie B, un (1) Gérant sera élu Gérant de Catégorie B1.

Les Gérants seront élus par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés selon le cas pour une période qui ne peut excéder six (6) ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles, mais ils peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans juste motif, par une résolution de l'associé unique ou par une résolution de l'assemblée générale des associés.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance

12.1 Le Conseil de Gérance élira parmi les Gérants de Catégorie A un président (le «Président»). Il peut également élire un secrétaire (le «Secrétaire»), Gérant ou non et qui sera en charge de conserver les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des réunions des associés.

12.2 Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si au moins deux (2) Gérants en font la demande.

12.3 Le Président (pour autant qu'il en existe un) présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance et des associés, excepté qu'en son absence le Conseil de Gérance peut nommer un autre Gérant, et l'assemblée générale des associés peut nommer une autre personne, en tant que président pro tempore par un vote à la majorité des personnes présentes ou représentées à la réunion.

12.4 Le Conseil de Gérance se réunira aussi fréquemment que nécessaire et pas moins de quatre (4) fois par an.

12.5 Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de l'ensemble des personnes ayant droit d'assister aux réunions, une convocation écrite à la réunion devra être envoyée au moins une (1) semaine à l'avance par écrit, par fax ou par

télégramme à chacun des Gérants, étant toutefois entendu qu'une période de convocation plus courte peut être prévue avec l'accord écrit du Gérant de Catégorie A1 et du Gérant de Catégorie B1. Toute convocation devra mentionner l'heure et le lieu de la réunion ainsi que son agenda et la nature des affaires à considérer. Il peut être renoncé à la convocation par accord écrit, par fax ou télégramme de chacun des Gérants. Aucune convocation séparée n'est nécessaire pour les réunions tenues au lieu et heure spécifiés dans une annexe adoptée préalablement par résolution du Conseil de Gérance.

12.6 Toute réunion du Conseil de Gérance devra se tenir à Luxembourg ou à tout autre, place que le Conseil de Gérance pourra fixer à un moment donné.

12.7 Tout Gérant peut se faire représenter à une réunion du Conseil de Gérance en donnant une procuration à un autre Gérant.

12.8 Le quorum pour toute réunion du Conseil de Gérance est la présence de la majorité des Gérants en fonction y inclus le Gérant de Catégorie A1 et le Gérant de Catégorie B1.

12.9 Un (1) ou plusieurs Gérant(s) peuvent participer à une réunion au moyen d'une conférence téléphonique ou par n'importe quel autre moyen de communication similaire permettant à plusieurs personnes de participer à la réunion et de communiquer simultanément les uns avec les autres à condition que le quorum requis soit respecté. Une telle participation sera réputée équivaloir à une présence physique à la réunion.

12.10 En cas d'urgence, une résolution écrite signée par tous les Gérants est valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle résolution peut être documentée dans un document unique ou dans différents documents séparés ayant le même contenu et chacun de ces documents étant signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Le procès-verbal des réunions du Conseil de Gérance

13.1 Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le président de la réunion et par le Secrétaire (pour autant qu'il en existe un). Toute procuration devra être annexée aux procès-verbaux.

13.2 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui peuvent être produits lors de toute procédure judiciaire ou à toute autre occasion, devront être signés par le Président et par le Secrétaire (pour autant qu'il en existe) ou par deux (2) des Gérants.

Art. 14. Décisions du Conseil de Gérance

14.1 Décisions Ordinaires.

Les Décisions Ordinaires sont valablement adoptées par le Conseil de Gérance si elles sont approuvées par la majorité des Gérants présents ou représentés à la réunion.

14.2 Décisions Réservées

14.2.1 Avant la survenance d'un Défaut

Avant la survenance d'un Défaut, les Décisions Réservées sont valablement adoptées par le Conseil de Gérance si elles sont approuvées par la majorité des Gérants présents ou représentés à la réunion y inclus le Gérant de Catégorie A1 et le Gérant de Catégorie B1.

14.2.2 Après la survenance d'un Défaut

Après la survenance d'un Défaut, les Décisions Réservées sont valablement adoptées par le Conseil de Gérance si elles sont approuvées à la majorité des Gérants présents ou représentés à la réunion, le consentement spécial du Gérant de Catégorie A1 (en cas de Défaut par LuxFeeder) et du Gérant de Catégorie B1 (en cas de Défaut par CEDOBAR) n'étant pas requis afin que la Décision Réservée concernée soit valablement adoptée.

14.2.3 Liste des Décisions Réservées

Toute décision relative aux sujets suivants constitue une «Décision Réservée»:

(1) Toute proposition par la Société à l'assemblée générale des associés de CAPTIVA concernant la modification des statuts de CAPTIVA (y compris l'augmentation ou la réduction du capital social émis de CAPTIVA, la fusion de CAPTIVA, la prorogation de la durée et la dissolution anticipée de CAPTIVA);

(2) L'adoption du Business Plan initial et du Budget de CAPTIVA;

(3) Toute variation de la politique d'investissement ou de la stratégie d'investissement de CAPTIVA ou toute variation substantielle de ses termes (entre autre, la base de distribution et/ou de calcul des flux financiers distribuables);

(4) Toute acquisition d'un actif, d'un investissement ou toute autre opération qui dépasse le cadre de la politique d'investissement de CAPTIVA;

(5) Toute variation de la base d'évaluation des actifs ou des règles comptables et des principes appliqués par CAPTIVA;

(6) Toute extension de la Période d'Investissement;

(7) Toute réduction des Engagements d'Investissement non utilisés;

(8) Tout sujet constitutif d'un conflit d'intérêt (entre autres toute partie en relation avec une opération, telle qu'une acquisition ou la disposition par un membre du Groupe IXIS, toute modification substantielle ou mise en oeuvre ou résiliation de tout contrat de conseil tel qu'en vigueur à un moment donné entre la Société et ICP);

(9) Toute augmentation du Programme d'Investissement et de l'Allocation des Fonds;

(10) Tout Changement Substantiel au Business Plan ou au Budget de CAPTIVA y compris l'approbation du Budget mis à jour;

(11) Tout Changement Substantiel à un Business Plan ou à un Budget relatif à un investissement effectué par CAPTIVA;

(12) L'approbation d'investissement pour tous les investissements effectués par CAPTIVA y compris l'émission d'offres fermes, l'approbation de la notice de tirage concernée, le Budget et le Business Plan, lequel devra comporter le prix envisagé, les délais de vente de l'investissement concerné ainsi que les conditions auxquelles doit se conformer le contrat avec les fournisseurs de services relatifs aux investissements et désinvestissements à effectuer;

(13) Toute vente d'actifs ou de portefeuilles de plus de cent million d'euros (EUR 100.000.000,-) en application du Business Plan tel qu'approuvé;

(14) Toute vente d'actifs ou de portefeuilles de plus de dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) impliquant un Changement Substantiel par rapport au Business Plan tel qu'approuvé;

(15) Tout octroi par CAPTIVA de droits/options exclusifs de négociation relatifs à une acquisition pour un montant cumulé supérieur à cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000,-);

(16) Tout refinancement d'actifs ou portefeuilles pour un montant cumulé supérieur à cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000,-) ou tout refinancement non conforme au Business Plan tel qu'approuvé qui résulterait en un Changement Substantiel;

(17) Tout refinancement d'actifs ou de portefeuilles pour un montant cumulé supérieur à cent million d'euros (EUR 100.000.000,-) en application du Business Plan tel qu'approuvé;

(18) L'octroi de toute sûreté (y compris toute sûreté sur des Engagements d'Investissement non appelés), garantie, gage ou toute autre affectation par CAPTIVA ou ses Affiliés relatifs à des investissements d'une valeur supérieure à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-);

(19) L'adoption ou/et tout changement dans les règles comptables de CAPTIVA et de toute annulation d'un investissement non réalisé (y compris les dates d'évaluation ou des dates de référence comptable);

(20) La mise en uvre d'une liquidation, dissolution ou toute cessation substantielle d'un investissement ou d'un Affilié de CAPTIVA;

(21) Toute autorisation de procéder à une transaction potentielle qui résulterait en des dépenses supérieures à vingt mille euros (EUR 20.000,-) après des analyses préliminaires («Green Light»);

(22) L'adoption d'un Budget d'Appel d'Offre pour un montant supérieur à cent mille euros (EUR 100.000,-);

(23) Tout accord de co-investissement avec l'Equipe de Gestion;

(24) La révocation du véhicule de conseil de CAPTIVA (initialement ICP) en cas de négligence grave, faute lourde ou fraude;

(25) L'octroi de tout pouvoir pour représenter CAPTIVA dans un but ou dans une transaction spécifique autre qu'un membre de l'Équipe de Gestion;

(26) L'approbation des comptes de la Société et du rapport du Conseil de Gérance à l'assemblée générale de la Société et la décision de soumettre les comptes à l'approbation de l'assemblée générale des associés de la Société ainsi que l'approbation des comptes de CAPTIVA, le rapport de l'Associé Commandité et la décision de soumettre les comptes pour approbation à l'assemblée générale des actionnaires de CAPTIVA;

(27) Toute proposition à l'assemblée générale des actionnaires de CAPTIVA pour changer la dénomination sociale de CAPTIVA;

(28) La signature de tout contrat pour une valeur d'un montant supérieur à trois cent mille euros (EUR 300.000,-) sur une base annuelle ou cumulée ou non conforme au Budget tel qu'approuvé;

(29) Toute dépense en capital supérieure à cinq pour cent (5%) de la valeur de marché des actifs concernés non prévue dans le Business Plan tel qu'approuvé pour des actifs d'une valeur supérieure à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-); et

(30) La mise en oeuvre ou le règlement de tout litige pour un montant supérieur à cinq pour cent (5%) de la valeur de marché des actifs concernés / de la valeur de CAPTIVA pour des actifs avec une valeur supérieure à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-).

Art. 15. Blocage. Si une Décision Réservee relative à un sujet énuméré à l'article 14.2.3 alinéas 2, 10 et 17 lorsque le dernier Business Plan tel qu'approuvé ne peut pas être atteint n'a pas été approuvé par le Gérant de Catégorie A1 et par le Gérant de Catégorie B1 lors de la réunion concernée, cette Décision Réservee ne peut pas être soumise à nouveau (dans sa forme originale ou dans une forme modifiée) au Conseil de Gérance avant l'expiration d'une période de dix (10) jours Ouvrables à compter de la date à laquelle la réunion concernée s'est tenue ou après l'expiration d'une période plus courte convenue par écrit par le Gérant de Catégorie A1 et le Gérant de Catégorie B1.

Si la Décision Réservee concernée n'a pas été valablement approuvée par le Conseil de Gérance lors de sa seconde soumission une telle situation va entraîner une situation de blocage qui devra être résolue conformément aux dispositions de tout accord en vigueur entre les associés à un moment donné.

Art. 16. Les pouvoirs du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 17. Délégation de Pouvoirs. Le Conseil de Gérance peut déléguer des pouvoirs spécifiques ou des procurations ou déléguer des fonctions déterminées de façon permanente ou temporaire à des personnes ou agents choisis par le Conseil de Gérance.

Art. 18. Représentation de la Société. La société est liée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe du Gérant A1 ou du Gérant B1 ou par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance et dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 19. Commissaire aux Comptes. La surveillance des opérations de la Société peut être, et, doit être, dans les cas prévus par la loi, confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes associé(s) ou non.

Les commissaires aux comptes, s'ils existent, seront élus par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés selon le cas qui déterminera le nombre de ces commissaires aux comptes pour une période qui ne pourra excéder six (6) ans, ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. A la fin de leurs fonctions comme com-

missaire aux comptes, ils pourront être réélus mais pourront être révoqués à n'importe quel moment avec ou sans juste motif par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés selon le cas.

Art. 20. Comité d'Investissement. Le Conseil de Gérance devra également créer un comité d'investissement (le «Comité d'Investissement») qui sera tenu de soumettre des recommandations sur les sujets soumis à la décision du Conseil de Gérance.

Le Comité d'Investissement sera composé de sept (7) membres (les «Membres»), Gérants ou non, nommés par le Conseil de Gérance pour une période de six (6) ans de la façon suivante:

(iii) Quatre (4) Membres (les «Membres de Catégorie A») seront choisis sur une liste proposée par les Gérants de Catégorie A d'au moins deux (2) candidats pour chaque poste de Membre. Parmi ces quatre (4) Membres de Catégorie A, un (1) Membre sera élu en tant que Membre A1;

(iv) Deux (2) Membres (les «Membres de Catégorie B») seront choisis sur une liste proposée par les Gérants de Catégorie B d'au moins deux (2) candidats pour chaque poste de Membre. Parmi ces deux (2) Membres de Catégorie B, un (1) Membre sera élu en tant que Membre B1; et

(v) Un (1) Membre sans droit de vote à partir d'une liste d'au moins deux (2) candidats membres de l'Equipe de Gestion.

Le Conseil de Gérance peut révoquer avec effet immédiat et sans justification les Membres du Comité d'Investissement. Le Comité d'Investissement devra se réunir aussi fréquemment que nécessaire mais pas moins de quatre (4) fois par an.

Sauf en cas d'urgence ou avec le consentement préalable de tous ceux qui sont en droit d'assister aux réunions, une convocation écrite devra être envoyée, au moins trois (3) Jours Ouvrables avant la réunion, par fax ou par télégramme à chacun des Membres. Toute convocation devra préciser le lieu et l'heure de la réunion ainsi que son agenda et la nature des affaires devant être discutées et inclure tout document pertinent suffisamment détaillé aux fins d'informer chaque Membre sur les matières devant être considérées lors de ladite réunion.

Toutes les réunions devront se tenir à Luxembourg ou à un autre endroit que les Membres peuvent définir de temps en temps.

Tout Membre peut se faire représenter à toute réunion du Comité d'Investissement en nommant un mandataire.

Un ou plusieurs Membres peuvent participer à une réunion du Comité d'Investissement au moyen d'une conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres pour autant que le quorum requis soit satisfait. Une telle participation sera réputée équivaloir à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une résolution écrite signée par tous les Membres est valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Comité d'Investissement dûment convoquée et tenue, à condition qu'elle soit signée comme suit:

- Avant la survenance d'un Défaut:

i. si elle est signée par la majorité des Membres présents ou représentés à la réunion, y compris le Membre de Catégorie A1 et le Membre de Catégorie B1, pour les décisions du Comité d'Investissement d'émettre une recommandation au Conseil de Gérance, en rapport avec les Décisions Réservées devant être adoptées au niveau du Conseil de Gérance.

ii. si elle est signée par la majorité des Membres votants pour les décisions du Comité d'Investissement d'émettre une recommandation au Conseil de Gérance, en rapport avec toutes les autres décisions devant être adoptées au niveau du Conseil de Gérance.

- Après la survenance d'un Défaut:

i. si elle est signée par la majorité des Membres votants, le consentement spécifique du Membre de Catégorie A1 (en cas de Défaut par LuxFeeder) et du Membre de Catégorie B1 (en cas de Défaut par CEDOBAR) n'étant pas requis, pour les décisions du Comité d'Investissement d'émettre une recommandation au Conseil de Gérance, en rapport avec les Décisions Réservées devant être adoptées au niveau du Conseil de Gérance.

ii. si elle est signée par la majorité des Membres votants pour une décision du Comité d'Investissement d'émettre une recommandation au Conseil de Gérance, en rapport avec toutes les autres décisions devant être adoptées au niveau du Conseil de Gérance.

Une telle résolution peut être documentée dans un document unique ou dans différents documents séparés qui ont le même contenu, chacun d'entre eux étant signé par un ou plusieurs Membres. Les Gérants de Catégorie A peuvent inviter tout individu en tant qu'observateur à participer aux réunions du Comité d'Investissement, mais non à voter.

Le quorum pour une réunion du Comité d'Investissement est la présence ou la représentation d'une majorité de Membres en fonction, y compris le Membre de Catégorie A1 et le Membre de Catégorie B1.

Avant le survenance d'un Défaut, toute décision au niveau du Comité d'Investissement d'émettre des recommandations au Conseil de Gérance en rapport avec les Décisions Réservées devant être adoptées au niveau du Conseil de Gérance est valablement adoptée par le Comité d'Investissement si elle est approuvée par la majorité des Membres présents ou représentés lors de la réunion du Comité d'Investissement, y inclus le Membre de Catégorie A1 et le Membre de Catégorie B1.

Après la survenance d'un Défaut, toute décision au niveau du Comité d'Investissement, d'émettre des recommandations en rapport avec les Décisions Réservées devant être adoptées au niveau du Conseil de Gérance est valablement adoptée par le Comité d'Investissement si elle est approuvée par la majorité des Membres présents ou représentés lors de la réunion du Comité d'Investissement, le consentement spécial du membre de Catégorie A1 (en cas de défaut par LuxFeeder) et du Membre de Catégorie B1 (en cas de défaut par CEDOBAR) n'étant pas requis afin que la décision soit valablement adoptée au niveau du Comité d'Investissement.

Chapitre IV. Assemblée Générale des Associés

Art. 21. Assemblées générales des Associés. Si la société est composée d'un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs conférés par la loi à l'assemblée générale des associés. Les articles 194 à 196 et 199 de la Loi ne sont pas applicables à une telle situation.

Si la Société est composée de plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par un vote par écrit sur le texte des résolutions devant être adoptées qui seront envoyées aux associés par le Conseil de Gérance par fax. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation, dans un délai de quinze (15) Jours Ouvrables à compter de la date de réception du texte de la résolution proposée, d'émettre leur vote par écrit et de le faxer à la Société.

Sauf dans le cas où il n'y a qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale des associés sur convocation, faite en conformité avec la loi luxembourgeoise, par le Conseil de Gérance, subsidiairement par le commissaire aux comptes et encore plus subsidiairement par les associés représentant la moitié (1/2) du capital social émis. La convocation envoyée aux associés devra, en conformité avec la loi, mentionner l'heure et le lieu de la réunion ainsi que son agenda et la nature des affaires devant être discutées. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et si ils déclarent avoir été préalablement informés de l'agenda, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Un associé peut se faire représenter à toute assemblée des associés en nommant par écrit, par fax ou par télégramme une autre personne comme son mandataire, une telle personne ne devant pas nécessairement être un associé.

Les assemblées des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent être tenues à l'étranger si des circonstances de force majeure l'exigent d'après l'appréciation souveraine du Conseil de Gérance.

Art. 22. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associés. Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous les autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance par la loi ou par les Statuts, l'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter et ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 23. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle dont la tenue n'est obligatoire que lorsque la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la Société, ou à tout autre endroit spécifié dans la convocation, le 31 mars à 15 heures.

Si un tel jour est un jour férié la réunion se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

Art. 24. Procédure et vote. Toute résolution, qui a pour objet la modification des présents Statuts ou dont l'adoption est soumise en vertu des présents Statuts ou, selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité prévues pour la modification des présents Statuts, sera prise à la majorité des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social émis.

Sauf dans le cas où la loi ou les présents Statuts en disposent autrement, toutes les autres résolutions seront adoptées par les associés représentant au moins la moitié (1/2) du capital social émis.

Un vote est attaché à chaque part sociale.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée, qui peuvent être produits lors de procédures judiciaires ou autrement seront signés par le Président et par tout autre membre du Conseil de Gérance.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 25. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et prend fin le dernier jour de décembre. La première année sociale commencera par exception à la date de constitution de la Société et prendra fin le dernier jour de décembre 2005.

Art. 26. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif, établit le bilan ainsi que le compte des profits et des pertes, conformément à la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Chaque associé ou son mandataire peut consulter ces documents financiers au siège social. Si la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze (15) jours qui précèdent la date de l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 27. Affectation des Bénéfices

27.1 Sur les bénéfices nets annuels, déterminés conformément à la loi et aux principes comptables luxembourgeois, il sera prélevé cinq pour cent (5%) qui seront affectés au fonds de réserve imposé par la loi (la «Réserve Légale»). Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque la Réserve Légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

27.2 Après l'affectation à la Réserve Légale, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés déterminent la répartition du solde des bénéfices nets annuels (le «Montant Disponible»), versement en totalité ou en partie à un compte de réserve ou de provision, report à nouveau sur l'année sociale suivante ou distribution aux associés comme dividendes.

27.3 Si l'assemblée générale des associés décide de procéder à une distribution (la «Distribution») de dividendes à partir du Montant Disponible ou d'une prime d'émission ou de toute autre réserve conformément à la loi luxembourgeoise, la Distribution s'effectuera selon l'ordre de priorité suivant:

(i) Premièrement, l'Associé de Catégorie A et l'Associé de Catégorie B recevront une somme totale à répartir entre eux au prorata de leur participation respective dans la Société (sous réserve de l'ajustement à effectuer aux fins de re-

fléter la dilution prévue à l'Article 9), égale au montant reçu par la Société en vertu de l'article 32.3 (i) des statuts CAPTIVA.

(ii) Deuxièmement, l'Associé de Catégorie A, l'Associé de Catégorie B et l'Associé de Catégorie C recevront une somme totale au titre des Distributions, à répartir au prorata de leurs Contributions Financières respectives investies par l'intermédiaire de la Société, égale au montant reçu par la Société en vertu de l'article 32.3 (ii) des statuts de CAPTIVA.

(iii) Troisièmement, l'Associé de Catégorie A, l'Associé de Catégorie B et l'Associé de Catégorie C recevront une somme totale au titre des Distributions, à répartir entre eux au prorata de leurs Contributions Financières respectives investies par l'intermédiaire de la Société, égale au montant reçu par la Société en vertu de l'article 32.3 (iii) des statuts de CAPTIVA.

(iv) Quatrièmement, l'Associé de Catégorie A, l'Associé de Catégorie B et l'Associé de Catégorie C recevront une somme totale au titre des Distributions, égale au montant reçu par la Société en vertu de l'article 32.3 (iv) des statuts de CAPTIVA à répartir entre eux comme suit:

a) Jusqu'à ce que le Taux de Retour Interne soit de dix-sept pour cent (17%):

1. l'Associé de Catégorie C recevra un montant égal à dix pour cent (10%) du montant distribué par CAPTIVA à ses actionnaires en vertu de l'article 32.3 (iv) des statuts de CAPTIVA; et

2. l'Associé de Catégorie A et l'Associé de Catégorie B recevront le solde du montant reçu par la Société en vertu de l'article 32.3 (iv) des statuts de CAPTIVA, à répartir en eux au prorata de leur participation respective dans la Société (sous réserve de l'ajustement à effectuer aux fins de refléter la dilution prévue à l'Article 9).

b) Lorsque le Taux de Retour Interne est supérieur à dix-sept pour cent (17%) (le cas échéant):

1. l'Associé de Catégorie C recevra un montant égal à quinze (15%) du montant distribué par CAPTIVA à ses actionnaires en vertu de l'article 32.3 (iv) des statuts de CAPTIVA; et

2. l'Associé de Catégorie A et l'Associé de Catégorie B recevront le solde du montant reçu par la Société en vertu de l'article 32.3 (iv) des statuts de CAPTIVA à répartir entre eux au prorata de leur participation respective dans la Société (sous réserve de l'ajustement à effectuer aux fins de refléter la dilution prévue à l'Article 9).

(v) Cinquièmement, l'Associé de Catégorie A, l'Associé de Catégorie B et l'Associé de Catégorie C recevront une somme au titre des Distributions, égale au montant reçu par la Société en vertu de l'article 32.3 (v) à répartir entre eux comme suit:

a) Jusqu'à ce que le Taux de Retour Interne soit de dix-sept pour cent (17%) (le cas échéant):

1. l'Associé de Catégorie C recevra un montant égal à cinquante pour cent (50%) du montant distribué par CAPTIVA à la Société en vertu de l'article 32.3 (v) des statuts de CAPTIVA; et

2. l'Associé de Catégorie A et l'Associé de Catégorie B recevront le solde du montant reçu par la Société en vertu de l'article 32.3 (v) des statuts de CAPTIVA, à répartir entre eux au prorata de leur participation respective dans la Société (sous réserve de l'ajustement à effectuer aux fins de refléter la dilution prévue à l'Article 9).

b) Lorsque le Taux de Retour Interne est supérieur à dix-sept pour cent (17%):

1. l'Associé de Catégorie C recevra un montant égal à soixante-quinze pour cent (75%) du montant distribué par CAPTIVA à ses actionnaires en vertu de l'article 32.3 (v) des statuts de CAPTIVA; et

2. l'Associé de Catégorie A et l'Associé de Catégorie B recevront le solde du montant reçu par la Société en vertu de l'article 32.3 (v) des statuts de CAPTIVA, à répartir entre eux au prorata de leur participation respective dans la Société (dans la limite de l'ajustement à effectuer aux fins de refléter la dilution prévue à l'Article 9).

Les montants dus à l'Associé de Catégorie A en vertu de l'alinéa (iv) a) 1. et (iv) b) 1. ci-dessus et (v) a) 1. et (v) b) 1 seront retenus jusqu'à la fin de la Période d'Investissement.

Sauf disposition contraire du droit luxembourgeois, les Distributions seront calculées et payées trimestriellement sous forme d'arriérés. Afin de fixer le Taux de Retour Interne, devront être inclus toutes les Distributions précédemment effectuées au profit de l'Associé de Catégorie A, de l'Associé de Catégorie B et de l'Associé de Catégorie C ainsi que le remboursement des Contributions Financières. Afin de dissiper tous doutes, le calcul du Taux de Retour Interne devra inclure les coûts incidents aux garanties des Associés, aux lignes de crédit ect. et se fera après paiement des taxes, frais et charges.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, liquidation. La Société est automatiquement dissoute en application de l'article 4. La Société peut aussi être dissoute par une résolution de l'associé unique ou par une résolution de l'assemblée générale adoptée selon les règles de quorum et de majorité exigées lors de la modification des présents Statuts, sauf disposition contraire de la loi.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, une distribution (la «Distribution de Liquidation») du produit de liquidation (le «Produit de Liquidation») devra être effectuée selon l'ordre de priorité suivant:

(i) Premièrement, l'Associé de Catégorie A et l'Associé de Catégorie B recevront une somme totale à répartir entre eux au prorata de leur participation respective dans la Société (sous réserve de l'ajustement à effectuer aux fins de refléter la dilution prévue à l'Article 9), égale au montant reçu par la Société en vertu de l'article 33 (i) des statuts CAPTIVA.

(ii) Deuxièmement, l'Associé de Catégorie A, l'Associé de Catégorie B et l'Associé de Catégorie C recevront une somme totale au titre des Distributions de Liquidation, à répartir au prorata de leurs Contributions Financières respec-

tives investies par l'intermédiaire de la Société, égale au montant reçu par la Société en vertu de l'article 32.3 (ii) des statuts de CAPTIVA.

(iii) Troisièmement, l'Associé de Catégorie A, l'Associé de Catégorie B et l'Associé de Catégorie C recevront une somme totale au titre des Distributions de Liquidation, à répartir entre eux au prorata de leurs Contributions Financières respectives investies par l'intermédiaire de la Société, égale au montant reçu par la Société en vertu de l'article 33 (iii) des statuts de CAPTIVA.

(iv) Quatrièmement, l'Associé de Catégorie A, l'Associé de Catégorie B et l'Associé de Catégorie C recevront une somme totale au titre des Distributions de Liquidation, égale au montant reçu par la Société en vertu de l'article 33 (iv) des statuts de CAPTIVA, à répartir entre eux comme suit:

a) Jusqu'à ce que le Taux de Retour Interne soit de dix-sept pour cent (17%):

1. l'Associé de Catégorie C recevra un montant égal à dix (10%) du montant distribué par CAPTIVA à la Société en vertu de l'article 33 (iv) des statuts de CAPTIVA; et

2. l'Associé de Catégorie A et l'Associé de Catégorie B recevront le solde du montant reçu par la Société en vertu de l'article 33 (iv) des statuts de CAPTIVA à répartir en eux au prorata de leur participation respective dans la Société (sous réserve de l'ajustement à effectuer aux fins de refléter la dilution prévue à l'Article 9).

b) Lorsque le Taux de Retour Interne est supérieur à dix-sept pour cent (17%):

1. l'Associé de Catégorie C recevra un montant égal à quinze pour cent (15%) du montant distribué par CAPTIVA à ses actionnaires en vertu de l'article 32.3 (iv) des statuts de CAPTIVA; et

2. l'Associé de Catégorie A et l'Associé de Catégorie B recevront le solde du montant reçu par la Société en vertu de l'article 32.3 (iv) des statuts de CAPTIVA à répartir entre eux au prorata de leur participation respective dans la Société (sous réserve de l'ajustement à effectuer aux fins de refléter la dilution prévue à l'Article 9).

(v) Cinquièmement, l'Associé de Catégorie A, l'Associé de Catégorie B et l'Associé de Catégorie C recevront une somme totale au titre des Distributions de Liquidation, égale au montant reçu par la Société en vertu de l'article 33 (v) des statuts de CAPTIVA, à répartir entre eux comme suit:

a) Jusqu'à ce que le Taux de Retour Interne soit de dix-sept pour cent (17%):

1. l'Associé de Catégorie C recevra un montant égal à cinquante pour cent (50%) du montant distribué par CAPTIVA à la Société en vertu de l'article 32.3 (v) des statuts de CAPTIVA; et

2. l'Associé de Catégorie A et l'Associé de Catégorie B recevront le solde du montant reçu par la Société en vertu de l'article 32.3 (v) des statuts de CAPTIVA, à répartir entre eux au prorata de leur participation respective dans la Société (sous réserve de l'ajustement à effectuer aux fins de refléter la dilution prévue à l'Article 9).

b) Lorsque le Taux de Retour Interne est supérieur à dix-sept pour cent (17%):

1. l'Associé de Catégorie C recevra un montant égal à soixante-quinze pour cent (75%) du montant distribué par CAPTIVA à ses associés en vertu de l'article 33 (v) des statuts de CAPTIVA; et

2. l'Associé de Catégorie A et l'Associé de Catégorie B recevront le solde du montant reçu par la Société en vertu de l'article 33 (v) des statuts de CAPTIVA à répartir entre eux au prorata de leur participation respective dans la Société (sous réserve de l'ajustement à effectuer aux fins de refléter la dilution prévue à l'Article 9).

Chapitre VII. Loi Applicable

Art. 29. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront soumises à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 30. Définition

«Période d'acceptation» a le sens prévu à l'article 7.2.2 (iv)

«Frais d'Acquisition» a le sens prévu à l'article 27.3 (i) (B) (a)

«Affilié» signifie, eu égard à toute Personne, toute autre Personne contrôlant directement ou indirectement, contrôlée par, ou sous contrôle commun avec une telle personne. Pour les besoins de cette définition, «contrôle» signifie, eu égard à toute Personne, (i) la propriété d'un pourcentage du capital social conférant la majorité des droits de vote dans les assemblées générales d'une Personne ou (ii) la propriété de plus de cinquante pour cent (50%) du capital social (ou autre propriété de participations) donnant le pouvoir d'élire la majorité du conseil d'administration, des gérants, ou autres membres de l'organe d'administration de la Personne.

«Allocation des Fonds» signifie les règles applicables eu égard à la taille et à la diversification des investissements effectués par CAPTIVA, telles que convenues par tout pacte d'associé en vigueur entre les associés de CAPTIVA à tout moment.

«Montant Disponible» a le sens prévu à l'article 27.2.

«Budget» signifie, eu égard à un investissement concerné effectué par CAPTIVA ou eu égard à CAPTIVA, le budget opérationnel annuel de CAPTIVA incluant le Business Plan concerné préparé et approuvé par le Conseil de Gérance de la Société.

«Jour Ouvrable» signifie un jour autre qu'un samedi ou un dimanche où les banques sont ouvertes à Londres, Paris ou Luxembourg.

«Business Plan» signifie eu égard à un investissement concerné fait par CAPTIVA, le business plan annuel préparé et approuvé par le Conseil de Gérance de la Société pour la vente et la gestion intérimaire (y compris la rénovation et la location) de l'Investissement concerné.

«CAPTIVA» a le sens prévu à l'article 3.

«CCM» signifie CAPTIVA CAPITAL MANAGEMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92.025

«CEDOBAR» signifie CEDOBAR, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B101.901.

«Président» a le sens prévu à l'article 12.1.

«Société» a le sens prévu à l'article 1.

«Période de Réparation» signifie une période de trente (30) Jours Ouvrables suivant la date de Mise à Disposition des Fonds concernés.

«Défaut» signifie le défaut par un Associé de Catégorie A de CAPTIVA de se conformer à ses obligations financières et d'effectuer le paiement en totalité lors de la Date de Mise à Disposition des Fonds stipulée.

«Montant Distribuible» signifie tous les dividendes, distribution de capital sous forme de prime d'émission ou de réserves, le produit de liquidation, le remboursement de capital, paiement de principal ou d'intérêts sur tout prêt d'associé (s'il en existe) et, devant être réputé inclure les produits nets de la vente par tous les actionnaires de Catégorie A de CAPTIVA de leurs participations dans une personne non affiliée.

«Date de Distribution» signifie la date à laquelle l'assemblée générale des Associés ou la Société décide d'une Distribution.

«Notice de Tirage» toute notice envoyée par la Société par laquelle les Engagements d'investissement sont appelés.

«Date Effective» signifie le 1^{er} septembre 2004.

«Date de Clôture finale» signifie douze (12) mois après la Date Effective.

«Contributions Financières» signifie la portion des Engagements d'Investissement qui ont été tirés et investis en capital et/ou prêt d'associé (pour autant qu'il en existe dans CAPTIVA).

«Date de Mise à Disposition des Fonds» signifie la date à laquelle les Contributions Financières doivent être mises à la disposition de CAPTIVA.

«Green Light» à la signification prévue à l'Article 14.2.3.(21)

«ICP» signifie IXIS CAPITAL PARTNERS LIMITED, une société de droit anglais dont le siège social se situe au Level 3, 25, Dow Gate Heal, Londres EC4R 2GN, Royaume-Uni, dont le numéro d'enregistrement est le 52 08 626.

«IXIS» signifie IXIS CORPORATE & INVESTMENT BANK, une société anonyme de droit français dont le siège social se situe au 47, Quai d'Austerlitz, 75648 Paris Cedex 13, France, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 340.706.407.

«Intra-Groupe» signifie (i) eu égard à CEDOBAR les filiales détenues à 100% par SREI et (ii) eu égard à LuxFeeder tout membre du groupe IXIS ou de la CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE ou de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION ou tout fond géré par un tel membre du groupe IXIS ou du groupe CNCE.

«Engagement d'Investissement» signifie le montant (pour autant qu'il en existe) que les Investisseurs se sont engagés à investir directement ou indirectement dans CAPTIVA en capital et/ou en prêt d'associé (pour autant qu'il en existe).

«Banque d'Investissement» signifie une banque d'investissement filiale entièrement détenue par une banque internationale licenciée de réputation internationale.

«Période d'Investissement» signifie une période commençant à courir à compter de la Date de Clôture Finale et se terminant (i) à la date du troisième anniversaire de la Date Finale de Clôture ou si celle-ci survient plus tôt (ii) à la date à laquelle au moins quatre-vingt pour cent (80%) des Contributions Financières ont été investies dans CAPTIVA, sous réserve d'une prorogation d'un an maximum si l'accord des actionnaires de catégorie A et des actionnaires de Catégorie B de CAPTIVA a été obtenu en conformité avec les dispositions de tout pacte d'actionnaires en vigueur à tout moment entre les actionnaires de CAPTIVA.

«Investisseurs» signifie: CCM, LuxFeeder et CEDOBAR.

«Programme d'Investissement» signifie les règles applicables à la stratégie de retour sur investissement et de catégorie d'actif dans lesquels CAPTIVA peut investir, tel que définis dans tout pacte d'actionnaires en vigueur à tout moment entre les actionnaires de CAPTIVA.

«Taux de Retour Interne» a la signification définie dans les statuts de CAPTIVA.

«Réserve légale» a le sens prévu à l'Article 27.1.

«Distribution de Liquidation» a le sens prévu à l'Article 28.

«Produit de liquidation» a le sens prévu à l'Article 28.

«LuxFeeder» signifie CAPTIVA CAPITAL PARTNERS (LUXEMBOURG) S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, dont le siège social est au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.941.

«Equipe de gestion» signifie les employés de ICM (ou de l'un de ses Affiliés) qui ont été transférés ou employés par ICP.

«Changement Substantiel» signifie eu égard au Business Plan: une vente qui aurait été repoussée de plus de trois mois par rapport au Business Plan, une vente dont le prix est plus de cinq pour cent (5%) en dessous du prix fixé dans le Business Plan, une vente dont le prix est plus de quinze pour cent (15%) au-dessus de celui prévu dans le Business Plan et toute autre limitation telle que définie par le Conseil de Gérance en tant que Décision ordinaire au cas par cas.

«Notification» a le sens prévu à l'article 7.

«Offre» a le sens prévu à l'article 7.2.2 (iii).

«Prix Offert» a le sens prévu à l'article 7.2.2 (iii).

«Décision Ordinaire» signifie toute décision qui ne constitue pas une Décision Réservee.

«Autre Associé» a le sens prévu à l'article 7.2.1 (i) (c)

«Participations des Autres Associés» a le sens prévu à l'article 7.2.2 (vii).

«Parts Sociales des Autres Associés» a le sens prévu à l'article 7.2.2 (vii).

«Pourcentage de Participation» signifie le pourcentage de parts sociales et de prêts d'actionnaires (s'il en existe) détenu par un actionnaire de catégorie A un actionnaire de catégorie B ou un actionnaire de catégorie C de CAPTIVA dans le total des Engagements de Financement de CAPTIVA.

«Personne» désigne toute entreprise, société, association, fonds ou personne physique.

«Trimestre» signifie chaque période de référence se terminant le 31 mars, le 30 juin, le 30 septembre et le 31 décembre.

«Honoraires de Refinancement» a le sens prévu à l'article 27.3 1) B) (b)

«Prêt d'Associé» signifie tout prêt ou dette (quelle que soit la forme convenue) entre la Société et ses associés, en vigueur à tout moment.

«Décision Réservée» a le sens prévu à l'Article 14.2.3.

«Secrétaire» a le sens prévu à l'article 12.1.

«SREI» signifie SOROS REAL ESTATE INVESTORS, C.V., un partenariat réglé par la loi néerlandaise, ayant son siège social à Herengracht 206-216, 1016 BS, Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Amsterdam sous le numéro 31.12.32.45.

«Notification de Sortie Conjointe» a le sens défini à l'article 7.2.2 (vii).

«Prix de Sortie Conjointe» a le sens défini à l'article 7.2.2 (vii).

«Cession» ou «Céder» signifie toute cession, vente, gage, hypothèque, charge, transfert ou toute autre disposition en tout ou partie d'actions ou de participations ou de revenus de celles-ci (volontaire, involontaire, judiciaire ou autre).

«Cédant» a le sens prévu à l'article 7.2.2 (iii).

«Prix de Cession» a le sens prévu à l'article 7.2.2 (iv).»

Quatrième résolution

Les Associés ont décidé de confirmer le mandat des Gérants suivants pour une période de six (6) ans à compter de la date des présentes résolutions.

Monsieur Arnaud Chambriard en tant que Gérant de Catégorie A1;

Monsieur Herman Boersen en tant que Gérant de Catégorie A;

Monsieur Michel van Krimpen en tant que Gérant de Catégorie A;

Monsieur Daniel Felsenthal en tant que Gérant de Catégorie B1; et

Monsieur Robert Kimmels en tant que Gérant de Catégorie B.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à trois mille euros (3.000,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Martin-Saudax, M. Torbick, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 12 avril 2005, vol. 431, fol. 31, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 mai 2005.

H. Hellinckx.

(039379.3/242/1452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

OCEAN DES DAUPHINS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Steinfort, 9, route des Trois Cantons.

R. C. Luxembourg 107.865.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1. Monsieur Roger Depiesse, ingénieur, né à Bleid (Belgique), le 12 septembre 1944, demeurant à B-6760 Ethe, 7, rue des Marronniers (Belgique).

2. Mademoiselle Céline Depiesse, administrateur de société, née à Namur (Belgique), le 19 novembre 1979, demeurant à B-1050 Bruxelles, 273, rue Alphonse Hottat (Belgique),

ici représentée par Monsieur Roger Depiesse, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

3. Madame Francine Moens, employée privée, née à Sleidinge (Belgique), le 21 novembre 1948, demeurant à B-9971 Kaprijke, 23, Eeklostraat.

La précitée procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de OCEAN DES DAUPHINS S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Steinfort.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat ou de toute autre manière des valeurs mobilières et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société a en outre pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, l'achat, la vente, la location, et l'échange, la gestion et la promotion et la mise en valeur d'immeubles ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou qui peuvent en favoriser le développement et la réalisation.

Elle pourra enfin emprunter et se porter garant pour quiconque.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une, place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéo-conférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de juin à 17.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1. Monsieur Roger Depiesse, préqualifié, neuf cent quatre-vingt-dix-huit actions	998
2. Mademoiselle Céline Depiesse, préqualifiée, une action	1
3. Madame Francine Moens, préqualifiée, une action	1
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été libérées en numéraire jusqu'à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille quatre cents euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Roger Depiesse, ingénieur, né à Bleid (Belgique), le 12 septembre 1944, demeurant à B-6760 Ethe, 7, rue des Marronniers (Belgique);
 - b) Mademoiselle Céline Depiesse, administrateur de société, née à Namur (Belgique), le 19 novembre 1979, demeurant à B-1050 Bruxelles, 273, rue Alphonse Hottat (Belgique);
 - c) Madame Francine Moens, employée privée, née à Sleidinge (Belgique), le 21 novembre 1948, demeurant à B-9971 Kaprijke, 23, Eeklostraat.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - Madame Françoise Jacquet, employée privée, née à Saint-Mard (Belgique), le 3 janvier 1969, demeurant à B-6740 Etalle, 171, Lenclos (Belgique).
4. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.
5. Le siège social est établi à L-8399 Steinfort, 9, route des Trois Cantons.
6. Faisant usage de la faculté offerte par l'article huit (8) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Roger Depiesse, préqualifié, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Depiesse, F. Moens, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 mai 2005, vol. 531, fol. 64, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 mai 2005.

J. Seckler.

(039802.3/231/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

IMMOBILIAR GREEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.
R. C. Luxembourg B 79.071.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 25 avril 2005, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca (Annexe 1.) de sa fonction d'administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Onelio Piccinelli, employé privé, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2005.

Le Conseil d'Administration

S. Vandt / J.-P. Fiorucci

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE03084. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040094.3/043/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

NHS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.
R. C. Luxembourg B 70.348.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle, qui s'est tenue à Luxembourg, le 4 avril 2005, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat du Commissaire est venu à échéance en date du 22 mars 2005 et qu'en l'absence de renouvellement du mandat et/ou de nouvelle nomination, le Commissaire a poursuivi son mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme de 1 (un) an, la société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 400, route d'Esch, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2005.

NHS INVESTMENTS S.A.

S. Vandt / S. Bosi

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE03079. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040096.3/043/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

WESTERN INVESTMENT COMPANY ET Cie, Société Holding en Commandite par Actions.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 26.492.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01738, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALLCO Ltd

Gérant

ATTC S.A.M.

Administrateur-délégué

Signature

(040141.3/813/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

S.D.G.A. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 42.136.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 25 avril 2005, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca (Annexe 1.) de sa fonction d'administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Onelio Piccinelli, employé privé, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2005.

Le Conseil d'Administration

S. Vandt / D. Murari

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE03081. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040100.3/043/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

FINVESTOR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 80.814.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 25 avril 2005, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca (Annexe 1.) de sa fonction d'administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Onelio Piccinelli, employé privé, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko la Rocca, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2005.

Le Conseil d'Administration

S. Vandt / D. Murari

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE03082. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040102.3/043/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

RITZUREI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 31.097.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01665, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

(040143.3/813/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

W.D.S. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 72.185.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 25 avril 2005, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca (Annexe 1.) de sa fonction d'administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Onelio Piccinelli, employé privé, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2005.

Le Conseil d'Administration

S. Vandt / D. Murari

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE03083. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040104.3/043/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

SERVIFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.
R. C. Luxembourg B 81.084.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 25 avril 2005, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca (Annexe 1.) de sa fonction d'administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Onelio Piccinelli, employé privé, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2005.

Le Conseil d'Administration

S. Vandt / D. Murari

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE03085. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040106.3/043/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

DUNART ENGINEERING HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 31.091.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01661, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

(040144.3/813/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

45200

NEWAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 76.019.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03610, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(040330.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

NEWAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 76.019.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03608, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(040332.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

ITAL SANTE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 96.710.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 17 mai 2005

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société qui se trouvera désormais au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (ancien siège: 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée accepte les démissions de Monsieur Arsène Kronshagen, Madame Tina Cardoso et Madame Valérie Tutak de leurs postes d'administrateurs de la société avec effet immédiat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée nomme Monsieur Christophe Davezac, Madame Géraldine Schmit et Monsieur Alain Heinz aux postes d'administrateurs vacants de la société pour une durée de six ans avec effet immédiat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'Assemblée accepte la démission de HIFIN S.A. de son poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'Assemblée nomme WOOD APPLETON OLIVER EXPERTS-COMPTABLES, S.à r.l. au poste de Commissaire aux Comptes de la société pour une durée de six ans avec effet immédiat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03829. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040296.3/587/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

45201

INVESP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 78.992.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 mai 2005 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

a) administrateurs:

* Madame Danièle Martin, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve;

* Mademoiselle Martine Schaeffer, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve;

* Mademoiselle Gabriele Schneider, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont;

b) commissaire aux comptes:

* Monsieur Pierre Schmit, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Le mandat des organes sociaux nouvellement élus expirera à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'an 2010.

Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE02686. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040122.3/535/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

INTERNATIONAL INTERACTIVE MEDIA SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 85.815.

—
Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03867, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(040109.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

THE BANK OF NEW YORK (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Hoehenhof, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 67.654.

—
EXTRAIT

Monsieur Thomas J. Perna a démissionné du Conseil d'Administration le 21 octobre 2004 et a été remplacé par Monsieur Stephen Richardson le 26 octobre 2004 qui a été élu en tant qu'administrateur de la Société pour une période se terminant lors de l'assemblée générale de 2005.

Monsieur Nicholas Parkes a démissionné du conseil d'Administration le 10 mars 2005.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 4 mai 2005, que Messieurs Joseph Melillo, Fred J. Ricciardi, Stephen Richardson, Paul Bodart et David Micallef ont été réélus en leur qualité d'administrateur de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale de 2006 et que ERNST & YOUNG S.A., a été réélu en leur qualité réviseur d'entreprise de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale de 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 10 mai 2005.

THE BANK OF NEW YORK (LUXEMBOURG) S.A.

P. Ries / J. L. Pérez

Corporate Secretary / Vice President

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03685. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(040219.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

BHARTIYA INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 69.964.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 25 février 2004

L'assemblée était ouverte à 11.00 heures au siège social de la société.

L'assemblée est présidée par Madame Marina Valvasori. Le président a désigné comme secrétaire Mademoiselle Nadège Brossard et l'assemblée a élu Mademoiselle Séverine Desnos.

Le Président a déclaré qu'en accord avec la liste de présence ci-annexée la totalité des 500 actions était représentée et donc l'assemblée pourra discuter et décider avec validité les points repris à l'agenda.

Agenda:

1. Transfert du siège social de la société.
2. Démission du Commissaire aux Comptes.
3. Election du Commissaire aux Comptes.

Décisions

1. Le siège social sera transféré du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

2. Les actionnaires ont accepté la démission du Commissaire aux Comptes, la société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l.

3. Les actionnaires ont accepté la nomination de la société AGN-HORSBURGH & CO, S.à r.l., avec siège social au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, comme nouveau Commissaire aux comptes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée était close à 13:00.

M. Valvasori / N. Brossard / S. Desnos

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2005, réf. LSO-BE04335. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040166.3/4642/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

XARET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 70.308.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03863, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(040110.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

AYRTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 54.093.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03860, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(040111.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

AUTOMOBILE CONCEPT EUROPEEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2111 Luxembourg, 1Bis, rue Guillaume de Machault.
R. C. Luxembourg B 47.920.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03854, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(040112.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

RIOSUL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 97.657.

Le bilan au 31 décembre 2004 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005, réf. LSO-BE04041, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

RIOSUL S.A.

Signature

(040129.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

INVESP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 78.992.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE02695, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(040130.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

MAGELLANO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 57.052.

Le bilan au 31 décembre 2004 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005, réf. LSO-BE04043, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

MAGELLANO S.A.

Signature

(040135.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

TEOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 44.727.

Le bilan au 31 décembre 2004 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005, réf. LSO-BE04047, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

TEOFIN S.A.

Signature

(040137.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

BOOKLEES DEVELOPMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 103.283.

Le bilan au 31 décembre 2004 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005, réf. LSO-BE04048, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

BOOKLEES DEVELOPMENTS S.A.

Signature

(040139.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

45204

ARDEA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 52.775.

Le bilan au 31 décembre 2004 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005, réf. LSO-BE04052, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

ARDEA S.A.

Signature

(040140.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

**TRANSCONTINENTAL INVESTMENT CORPORATION (TRINCO) HOLDINGS,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 17.152.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01669, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

(040142.3/813/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

MEZQUITA & ASSOCIATES SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 103.462.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01701, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour MEZQUITA & ASSOCIATES

Signature

(040264.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

CASUAL JEANS CUIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 31, rue de l'Alzette.
R. C. Luxembourg B 22.262.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE02855, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 mai 2005.

CASUAL JEANS CUIR, S.à r.l.

Signature

(040244.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

SIRIUS LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 78.704.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03600, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(040341.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

SIRIUS LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 78.704.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03598, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(040343.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

SIRIUS LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 78.704.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03597, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(040345.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

SIRIUS LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 78.704.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03596, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(040348.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

SIRIUS LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 78.704.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03594, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(040350.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

NOORDHOLLANDSCHE RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.
R. C. Luxembourg B 98.811.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03648, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2005.

EURCO S.A.

R. Paridaens

Directeur Général

(040223.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE JENKENMOOR, Société Civile Immobilière.

Capital social: EUR 250.000,-.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2002

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Henri Thyès. En remplacement, l'Assemblée nomme Administrateur Monsieur Etienne Planchard.

Composition du Conseil d'Administration:

- M. Robert Reckinger;
- M. Antoine Calvisi;
- M. Pierre Ahlborn;
- M. Etienne Planchard.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 avril 2005

L'Assemblée nomme MAZARS, Réviseur d'entreprise, à partir de l'exercice 2005, en remplacement de M. Affi Scherer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2005.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour le Conseil d'Administration

R. Herrmann

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE02681. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040234.3/007/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

HELLERS GAST IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 56A, avenue François Clément.

R. C. Luxembourg B 80.022.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE02853, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 20 mai 2005.

HELLERS GAST IMMOBILIERE, S.à r.l.

Signature

(040246.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

HABITAT CONSEIL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3236 Bettembourg, 12, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 43.961.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE02851, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 20 mai 2005.

HABITAT CONSEIL LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

(040247.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

MICHEL GRECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2668 Luxembourg, 1, rue Julien Vesque.
R. C. Luxembourg B 38.255.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE02857, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2005.

MICHEL GRECO S.A.

Signature

(040250.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

JEPPSSON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 74.229.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03401, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2005.

Signature

Un mandataire

(040382.3/263/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

LAVARI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 79.169.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03402, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2005.

Signature

Un mandataire

(040383.3/263/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

HERMITAGE GROUPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 90.460.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005, réf. LSO-BE04164, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliaire

Signatures

(040381.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

HERMITAGE GROUPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 90.460.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005, réf. LSO-BE04161, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliaire

Signatures

(040379.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

KKB INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 67.492.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03399, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2005.

Signature

Un mandataire

(040385.3/263/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

PROMOPART, S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 88.448.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03536, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2005.

PROMOPART, S.e.n.c.

Signature

Gérant

(040386.3/045/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

SIMEX SPORT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 31.029.

Le bilan consolidé au 30 septembre 2004 de SAP SOCIETA ALBERGO PALME, S.r.l., enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005 sur le dossier de SIMEX SPORT INTERNATIONAL S.A. en vertu de l'art. 314(1) de la loi du 10 août 1915 et telle que modifiée par la suite, réf. LSO-BE04156, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(040384.3/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

FOOD SERVICE NETWORK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 107.308.

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

La société EUROKNIGHTS ASSET MANAGEMENT IV LIMITED, avec siège social au 27 Hill Street, St. Hélier, Jersey JE2 4UA, Channel Islands, agissant en tant que general partner des limited partnerships EUROKNIGHTS IV US N° 1 L.P., EUROKNIGHTS IV US N° 2 L.P., EUROKNIGHTS IV US N° 3 L.P., EUROKNIGHTS IV JERSEY N° 1 L.P., EUROKNIGHTS IV JERSEY N° 2 L.P., EUROKNIGHTS IV ARGOS SODITIC GROUP L.P., EUROKNIGHTS IV GmbH & Co BETEILIGUNGS KG,

ici représentée par Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 20 avril 2005.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant agissant ès-dites qualités, et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant agissant ès-dites qualités a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I. La société EUROKNIGHTS ASSET MANAGEMENT IV LIMITED, préqualifiée, est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée FOOD SERVICE NETWORK, S.à r.l., avec siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 avril 2005, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 107.308.

II. Le capital social est fixé à EUR 15.000,- (quinze mille euros) représenté par 50 (cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 300,- (trois cents euros) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant à l'associée unique, la société EUROKNIGHTS ASSET MANAGEMENT IV LIMITED, préqualifiée.

III. La société EUROKNIGHTS ASSET MANAGEMENT IV LIMITED, représentée comme dit ci-avant, représentant en tant que seule et unique associée l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 1.185.000,- (un million cent quatre-vingt-cinq mille euros) en vue de le porter de EUR 15.000,- (quinze mille euros) à EUR 1.200.000,- (un million deux cent mille euros) par la création de 3.950 (trois mille neuf cent cinquante) nouvelles parts sociales de EUR 300,- (trois cents euros) chacune, à souscrire en numéraire, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

Souscription, libération

Les 3.950 (trois mille neuf cent cinquante) nouvelles parts sociales ont été souscrites à l'instant même par l'associée unique, la société EUROKNIGHTS ASSET MANAGEMENT IV LIMITED, préqualifiée.

Les 3.950 (trois mille neuf cent cinquante) nouvelles parts sociales ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que du chef de la présente augmentation de capital, la somme de EUR 1.185.000,- (un million cent quatre-vingt-cinq mille euros) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la prédite augmentation de capital, l'associée unique décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 1.200.000,- (un million deux cent mille euros) représenté par 4.000 (quatre mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 300,- (trois cents euros) chacune.

Toutes les parts sociales sont entièrement souscrites et libérées.»

IV. Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de EUR 15.000,- (quinze mille euros), sont à charge de la société qui s'y oblige, l'associée unique en étant solidairement tenue envers le notaire.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant agissant ès-dites qualités, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous, Notaire.

Signé: P. Lentz, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2005, vol. 148S, fol. 6, case 1. – Reçu 11.850 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 18 mai 2005.

T. Metzler.

(039881.3/222/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

FOOD SERVICE NETWORK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 107.308.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 18 mai 2005.

T. Metzler.

(039882.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

FRILING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 140, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 98.564.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005, réf. LSO-BE03927, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2005.

Signatures.

(040473.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

CALLIOPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 60.993.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03541, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CALLIOPE S.A., Société Anonyme

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(040388.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

SOGEGA PME, S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 88.447.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03538, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2005.

SOGEGA PME, S.e.n.c.

Signature

Gérant

(040389.3/045/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

HELER S.A., Société Anonyme de Participations Financières.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 58.814.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03545, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HELER S.A., Société Anonyme de Participations Financières

G. Hornick / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(040391.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

DIVINTER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 20.088.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03548, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIVINTER S.A., Société Anonyme Holding

C. Schmitz / T. Fleming

Administrateur / Administrateur

(040392.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

CONVERGENZA S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 72.336.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005, réf. LSO-BE04034, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2005.

Signature.

(040417.3/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

DUPARFI S.A., Société Anonyme de Participations Financières.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 58.807.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03553, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DUPARFI S.A., Société Anonyme de Participations Financières

G. Hornick / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(040393.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

PERT V S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 69.560.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03555, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PERT V S.A., Société Anonyme

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(040394.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

GALLARDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 101.746.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03558, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GALLARDO S.A., Société Anonyme

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(040395.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

AROC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 27.411.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03561, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AROC S.A., Société Anonyme Holding

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(040396.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

RHUNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 101.742.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03563, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RHUNE S.A., Société Anonyme

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(040398.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

ASTARTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 79.785.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005, réf. LSO-BE03930, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2005.

Signatures.

(040476.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

AA SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 84, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg 107.867.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1. Mademoiselle Ajsela Agovic, sans profession, née à Ljubljana (Ex-Yougoslavie), le 3 octobre 1979, demeurant à Igmahska Cesta Do 33, 7290 Ilidza, Sarajevo (Bosnie-Herzégovine),

ici représentée par Monsieur Nico Hansen, qualifié ci-après, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2. Monsieur Nico Hansen, administrateur de sociétés, né à Differdange, le 31 mars 1969, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 84, route d'Arlon.

La précitée procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er}.- Objet - Raison Sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de AA SERVICES, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un commerce.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II.- Capital Social - Parts Sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. Mademoiselle Ajsela Agovic, sans profession, née à Ljubljana (Ex-Yougoslavie), le 3 octobre 1979, demeurant à Igmahska Cesta Do 33, 7290 Ilidza, Sarajevo (Bosnie-Herzégovine), soixante parts sociales	60
2. Monsieur Nico Hansen, administrateur de sociétés, né à Differdange, le 31 mars 1969, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 84, route d'Arlon, quarante parts sociales	40
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de

rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et Gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions Générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2005.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cents euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-1150 Luxembourg, 84, route d'Arlon.

2. L'assemblée désigne comme gérants de la société:

- Mademoiselle Ajsela Agovic, sans profession, née à Ljubljana (Ex-Yougoslavie), le 3 octobre 1979, demeurant à Ig-mahska Cesta Do 33, 7290 Ilidza, Sarajevo (Bosnie-Herzégovine), gérante administrative;

- Monsieur Nico Hansen, administrateur de sociétés, né à Differdange, le 31 mars 1969, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 84, route d'Arlon, gérant technique.

3. La société est engagée par la signature conjointe du gérant technique et de la gérante administrative.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Hansen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 mai 2005, vol. 531, fol. 65, case 2. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 mai 2005.

J. Seckler.

(039809.3/231/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

TIBRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 101.768.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03566, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TIBRE S.A., Société Anonyme

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(040401.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

EUROPEAN GLOBAL TRADING LTD, Société Anonyme.

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.

R. C. Luxembourg B 107.914.

Compte rendu de l'Assemblée Générale du 11 mai 2005

Ouverture de succursale

Début de l'assemblée générale à 10.45 heures.

Présences

Monsieur Korpys Eric, né à Thionville en France le 2 mai 1965 en temps que premier administrateur et Monsieur Charles Vital Robert Hornick, né à Ottignies-Louvain-La-Neuve, en Belgique, le 16 septembre 1985 en temps que deuxième administrateur. Ils représentent la société EUROPEAN GLOBAL TRADING, 377, Edgware Road, London W2 1BT, England, Companies House For the Record N° 5389848.

Objet

L'assemblée générale a pour objet la création au Grand-Duché de Luxembourg d'une succursale de la société EUROPEAN GLOBAL TRADING.

Cette succursale portera l'appellation EUROPEAN GLOBAL TRADING LTD.

Son objet: Commerce d'équipement et de produits d'entretien pour moyens de transport automoteur. Commerce de moyens de transport automoteur, location de moyens de transport sans chauffeurs.

Gérance

La gérance sera effectué par Monsieur Korpys Eric qui à lui seul pourra engager la société.

Adresse de la succursale

Son adresse de siège social et d'exploitation sera: 166, rue de Dippach, L-8055 Bertrange.

Durée

La succursale est créée pour une durée illimitée.

Les points concernant l'objet ayant été décidé à la majorité absolue, plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.20 heures.

E. Korpys / C. Hornick

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03755. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040456.3/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

CAMELIA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 90.750.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03968, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAMELIA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme

G. Hornick / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(040403.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

COMPAGNIE FINANCIERE DE L'ERNZ BLANCHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 83.884.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03576, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE L'ERNZ BLANCHE S.A., Société Anonyme

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(040405.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

ORCIGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 87.185.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03579, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ORCIGEST S.A., Société Anonyme

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(040408.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

NANDO'S INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 60.648.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 11 février 2005, le siège social de la société a été transféré au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, avec effet au 28 février 2005.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

- Monsieur Carl Speecke, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
 - UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- ont été renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur;
- Monsieur Carl Speecke, Administrateur;
- Monsieur Leslie Perlman, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2005.

Pour NANDO'S INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A.

C. Speecke

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2005, réf. LSO-BE02465. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040502.3/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

45216

BARILLA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 88.857.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005, réf. LSO-BE04045, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2005.

Signature.

(040424.3/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

THE TRIANGLE INVESTMENT GROUP HOLDINGS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 140, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 33.118.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005, réf. LSO-BE03911, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2005.

Signatures.

(040464.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

TOGIRAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2222 Luxembourg, 140, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 70.992.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005, réf. LSO-BE03913, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2005.

Signatures.

(040466.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

SAPIENS TECHNOLOGY, Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 90.241.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 août 2004

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004:

- Monsieur Philippe Gonze, demeurant à B-1428 Lillois;
- Monsieur Michael Cable, demeurant à B-1650 Beersel (Bruxelles);
- Monsieur Howard Hartenbaum, demeurant à L-1937 Luxembourg;
- Monsieur Mark Tluszcz, demeurant à L-2420 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004:

Monsieur Julien Nerguisian, demeurant à L-4302 Esch-sur-Alzette, en remplacement de DELOITTE S.A., commissaire aux comptes démissionnaire.

Est nommé réviseur d'entreprises, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004:

DELOITTE S.A., Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03607. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040546.3/534/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.
